

*Les Cahiers d'Histoire de l'Art*

2011



9





Fig. 1 - Le château de Jossigny depuis la grande allée principale.



Fig. 2 - Jean Charpentier, *Plan de la seigneurie de Jossigny*, XVIII<sup>e</sup> siècle (Arch. nat., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 7).



# Une réalisation pittoresque de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778) Le château de Jossigny, 1753

Première partie

Philippe Cachau

Le château de Jossigny (1753), en Seine-et-Marne (fig. 1), a longtemps suscité les louanges en même temps que les interrogations des historiens de l'art, quant à l'auteur de ce petit chef-d'œuvre de goût et de mesure, caractéristique de l'esthétique rocaille du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et que le temps a su miraculeusement préserver jusqu'à nous des caprices du temps<sup>1</sup>. On a hasardé les noms de Charles-Étienne Briseux (1680-1754) et de Jean Charpentier sans parvenir à une conclusion satisfaisante. Le premier fut l'auteur d'un traité fameux sur *L'art de bâtir des maisons de campagne*, publié en 1743, dont le château est sans doute l'une des plus parfaites applications. Il avait beaucoup travaillé de surcroît avec Nicolas Pineau, auteur, comme nous le verrons, des ornements<sup>2</sup>. Le second avait dressé dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le plan du domaine (fig. 2<sup>3</sup>), et avait travaillé au château voisin de Champs-sur-Marne<sup>4</sup>. Au cours de ces dernières années, le doute s'est progressivement estompé et nous sommes désormais en mesure de rendre Jossigny à l'architecte du roi, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dernier des Mansart<sup>5</sup>.

## Situation et origines

Situé dans les plaines fertiles de la Brie, à 32 km à l'est de Paris et à 6 km au sud de Lagny-sur-Marne, le château est disposé au cœur du vieux village de Jossigny qui comptait 83 feux, soit 350 habitants environ, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Il relevait de la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris depuis le XII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. La paroisse était placée sous le vocable de cette dernière et dépendait de l'évêché de Meaux<sup>8</sup>.

La Brie formait avec le Gâtinais, la Beauce et le Hurepoix, le lieu d'élection des parlementaires pour l'installation de leur maison de plaisance<sup>9</sup>. Ils profitaient des longues vacances du Parlement de Paris, en septembre et octobre, pour jouir de leurs domaines. Les joies de la campagne tenaient chez eux une place particulière et beaucoup se piquaient d'un vif amour pour la nature.

Le château de Jossigny appartenait depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à une importante famille de la noblesse de robe parisienne : les Bragelongue<sup>10</sup>. Il entra au début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans une famille non moins honorable, issue du même milieu mais plus modeste, les Leconte des Graviers : le 25 février 1704, Anne-Françoise de Bragelongue (fig. 3), fille de François, seigneur de Hautefeuille, capitaine des gendarmes du duc d'Orléans, et de Marie Boucher, fille d'un secrétaire du roi, épousait, sous le régime de la communauté de biens, Augustin Leconte (fig. 4), seigneur des Graviers et du Demi-Muid, conseiller du roi en sa Cour des Aides<sup>11</sup>.



Fig. 3 - École française du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Portrait d'Anne-Françoise de Bragelongue* (château de Jossigny).

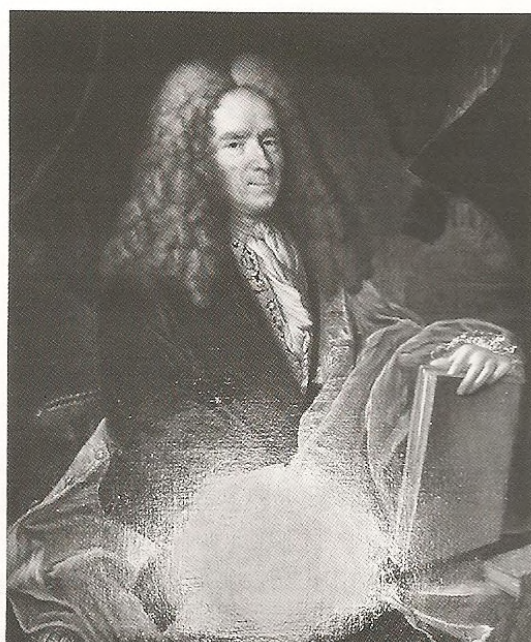


Fig. 4 - École française du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Portrait d'Augustin Leconte des Graviers* (château de Jossigny)



## Les Leconte des Graviers

Fils de Claude Leconte, auditeur de la chambre des comptes, et de Marie Gaigne, Augustin naquit le 12 mai 1671, aîné d'une lignée de sept enfants. Il devint conseiller à la Cour des Aides en février 1702, soit deux ans avant son mariage avec Anne-Françoise, arrière-petite-fille de Jacques de Bragelongue<sup>12</sup>. De son union, naquirent deux enfants : Claude-François, futur conseiller à la V<sup>e</sup> chambre des Enquêtes du Parlement en avril 1728<sup>13</sup>, et Anne-Françoise.

Le premier épousa le 10 juin 1739, sous le régime de la communauté de biens, par contrat passé devant M<sup>e</sup> Lecourt, notaire à Paris, Marie-Éléonore Wiebbeking, fille d'un banquier parisien d'origine allemande, George Benjamin Wiebbeking, et de Geneviève-Éléonore de Blois<sup>14</sup>. La seconde épousa le 6 février 1740, Edme-Antoine Robert, chevalier, conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes<sup>15</sup>. Il était sans doute le fils ou le frère de Claude Robert, conseiller du roi lui aussi, ancien président du baillage de Sézanne-en-Brie, et l'un des premiers commis du comte de Saint-Florentin, ministre de la Maison du roi de Louis XV, grand protecteur de Mansart de Sagonne<sup>16</sup>. Ces deux mariages marquaient, comme souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'alliance de la robe et de la finance<sup>17</sup>.

Du premier mariage, étaient nés trois enfants : Claude-Éléonor, Augustin-Claude et Augustine-Éléonore. Le premier, dont on ignore les dates, fut chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, gentilhomme et commandant des véneries du prince de Conti, puis capitaine des dragons de son régiment. Le second, né à Paris, le 7 mai 1742, prit sa relève au service du prince de Conti en 1770<sup>18</sup>. Le dernier des Conti, Louis-François-Joseph (1734-1814), fit d'Augustin-Claude, son légataire universel, lequel, à ce titre, eut l'impudence d'intenter un procès à Louis XVIII, cousin du prince, pour réclamer le versement d'une rente due sur le prix de la vente du château de Lisle-Adam (Val-d'Oise), le 7 octobre 1783. Il mourut le 20 novembre 1822, après avoir perdu son procès en cassation. Il avait édité, avec son frère aîné, une série d'ouvrages sur la chasse et la vénerie. Le troisième enfant, Augustine-Éléonore, avait épousé le 1<sup>er</sup> mars 1767, par contrat passé devant M<sup>e</sup> Raince, notaire à Paris, Augustin Fournier de La Chataigneraie, écuyer de main ordinaire de la reine<sup>19</sup>.

### Claude-François Leconte des Graviers, auteur de la reconstruction

Les magistrats parisiens, lorsqu'ils en avaient les moyens, conservaient rarement la même maison de plaisance<sup>20</sup>. Grâce à Augustin, son père, Claude-François Leconte des Graviers va confier la reconstruction de Jossigny à Mansart de Sagonne : Augustin logeait à Paris chez sa fille, rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais, rue que Mansart connaissait pour y avoir logé de 1734 à 1740<sup>21</sup>. Augustin y décéda le 22 mars 1752<sup>22</sup>. Suite au partage des biens de son épouse en juillet 1738, quatre ans après son décès à Jossigny, le 12 novembre 1734, la maison parisienne échut à leur fille tandis que le château revint à leur fils<sup>23</sup>. Dans ce partage, le domaine de Jossigny fut porté à 80 000 livres, la part échue à Claude-François montant à 89 607 livres 9 sols. Il reçut en outre, au titre d'aîné, 155 549 livres 7 sols de biens divers dont l'office de conseiller de la chambre des Enquêtes, d'une valeur de 54 000 livres.

L'excédent de 65 941 livres 18 sols fut acquitté par « divers arrangements » avec ses père et sœur<sup>24</sup>.

En tant qu'usufruitier des biens fonciers de son épouse, Augustin n'était pas en mesure de procéder à la reconstruction d'un château qui ne lui appartenait pas. Tous les auteurs s'accordent en effet à reconnaître en Claude-François, le commanditaire de la nouvelle bâtisse<sup>25</sup>. Ses biens propres étaient au demeurant fort modestes comme en témoigne la brièveté de son inventaire après décès<sup>26</sup>. Claude-François disposait en revanche de bien d'autres moyens dont témoigne sa succession.

Mort à Jossigny, le 15 septembre 1787, âgé de 83 ans, il fut inhumé dès le lendemain auprès de ses père et mère, en présence de ses deux fils et de plusieurs personnalités, dont le comte de Lubersac que Mansart de Sagonne connaissait bien<sup>27</sup>. Il fut rejoint onze ans plus tard par son épouse, le 1<sup>er</sup> thermidor an VI (19 juillet 1798), morte à Paris en une maison qu'elle tenait à loyer au n° 11 de la rue Martel, propriété des mineurs Bercy<sup>28</sup>. Jossigny échut une fois encore à l'aîné de la famille, Claude-Éléonor. Il demeura en possession de celle-ci jusqu'à sa donation à l'État par le baron Guy-François de Roig (1890-1975) en 1949, qui n'en conservait que l'usufruit<sup>29</sup>.

Le partage des biens de Claude-François, le 29 décembre 1787, déclare que « M. Le Conte a, pendant sa communauté, fait reconstruire entièrement La Maison qui lui appartenait à Jossigny »<sup>30</sup>. Cette reconstruction, est-il dit, qui en avait augmenté la valeur, l'obligeait à « indemniser la communauté au moins jusqu'à concurrence de l'augmentation de valeur que cette reconstruction a procuré ». L'indemnité fut fixée par les deux époux à 100 000 livres, « quoiqu'il en ait couté beaucoup plus [sic] ». Cette somme constituait le moyen terme de la dépense effectuée, soit 200 000 livres au bas mot, et venait en déduction « sur les reprises de deniers » de la succession<sup>31</sup>. À l'article 4 de ces reprises, figure « la somme de cinq mille livres pour le capital de Deux Cent cinquante livres de rente sur le S. mansart qui a été remboursée pendant la communauté ». En quelques lignes, étaient fixés les noms du commanditaire et de l'architecte du château, le premier ayant offert au second un moyen de rembourser en partie sa créance. Le domaine de Jossigny était alors estimé, « tant en fief que roture », à 180 000 livres.

Ces 5 000 livres de capital constituaient le principal de la vente faite par Augustin Leconte à Mansart de Sagonne, le 28 septembre 1745, d'une maison sise rue Comtesse d'Artois (rue Montorgueil), à l'angle du cul-de-sac de la Bouteille, qu'il tenait de sa mère, Marie Gaigne<sup>32</sup>. Pour le paiement de cette maison, Mansart avait constitué une rente de 250 livres qu'Augustin délégua cinq mois plus tard, le 27 février 1746, à sa sœur Anne Leconte, fille majeure, religieuse au couvent des Hospitalières de la rue de la Roquette. Il entendait ainsi s'acquitter de deux quartiers de rentes viagères qu'il lui devait et compenser la perte des loyers de la maison qu'il lui avait délaissée à cet effet<sup>33</sup>. Anne Leconte ne bénéficia guère du revenu de cette rente puisqu'elle décéda en septembre de la même année<sup>34</sup>. Elle légua la rente à son neveu Claude-François<sup>35</sup>, lequel allait désormais entretenir des liens réguliers avec Mansart de Sagonne.

Les deux hommes se connaissaient d'autant mieux que Claude-François avait loué à partir de 1746, une maison située rue des Tournelles à Paris, à deux pas de l'hôtel de Sagonne, qui appartenait à la marquise Mauléon de Savaillan<sup>36</sup>. Il habitait jusqu'alors chez sa belle-mère, rue de Bracque<sup>37</sup>. La maison porte dans la censive de Sainte-Opportune, le n° 9









Fig. 7 - Plan de la seigneurie de Jossigny au XVIII<sup>e</sup> siècle (Arch. nat., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 29).

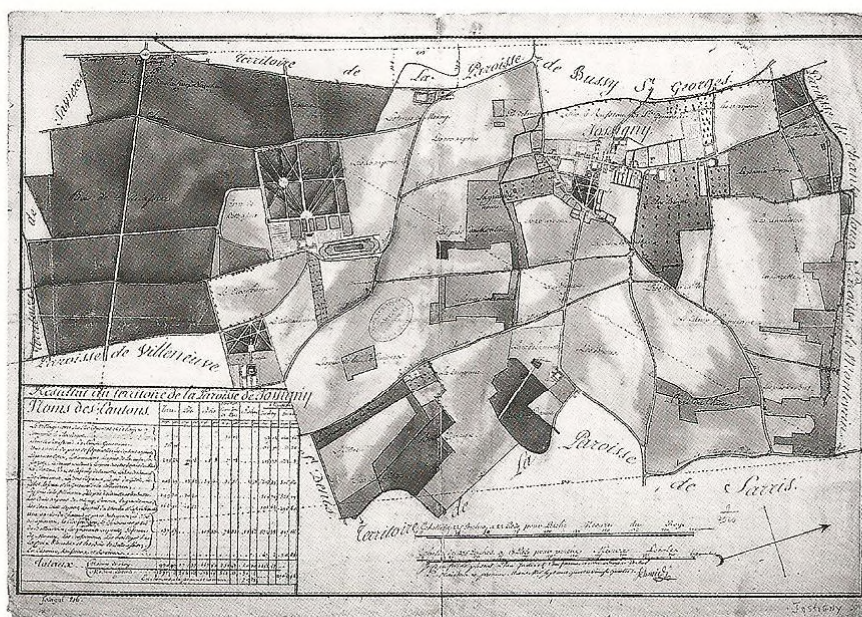


Fig. 8 - Plan terrier de Jossigny, XVIII<sup>e</sup> siècle (Arch. dép. Seine-et-Marne, C 45).

Le château était situé au sein d'un vaste périmètre en forme de triangle-rectangle, clôturé de murs. Il était bordé à l'ouest, par la Grand Rue du village; en retour, au nord, par la Petite Rue; puis, à l'est et au sud, par la rue Féraille. Il couvrait une superficie de 16 arpents 25 perches et était chargé envers la censive de Sainte-Geneviève de Paris, de 3 deniers de cens par arpent<sup>49</sup>. Il était précédé, depuis les terres dites « de la Grande Couture » à l'ouest, d'une petite avenue plantée, bordée de haies et de fossés, d'une longueur de 85 perches qui se prolongeait, suivant la tradition, au-delà du château par la grande allée du jardin. Elle tenait au sud à la propriété des héritiers de Claude Cadot et, au nord, à celle de la veuve Génotot. Elle était chargée de 3 deniers de cens par arpent<sup>50</sup>.

L'enclos de la ferme se trouvait de l'autre côté de la rue Féraille et consistait « en bastimens, jardins et grand clos fermé de toutes parts de hayes vives et fossés », dont l'entrée principale était au nord sur la rue<sup>51</sup>. Il était bordé au sud, par les prés de la Grande Noue; à l'est, par la propriété des héritiers Dodo et une partie des terres d'Augustin Leconte; puis, à l'ouest, par les terres qu'il avait acquises du sieur Bizot et la propriété du sieur Jouvenot.

Contrairement à ce qu'on a prétendu généralement<sup>52</sup>, le château primitif ne datait pas du XIV<sup>e</sup> siècle mais plutôt de la fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup>. Le manoir médiéval avait été rebâti probablement par Jacques Robert, lors du rachat de la terre de Jossigny en 1574<sup>53</sup>. Le plan de 1732-1733 nous en donne une idée approximative tandis que le procès-verbal de 1735 nous le décrit plus précisément<sup>54</sup>.



Il se composait d'un grand corps de logis simple en profondeur et de deux pavillons latéraux de même hauteur. Ils étaient élevés, au-dessus des deux berceaux de cave, d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un étage lambrissé, le tout couvert de grands combles en tuile à la française. L'ensemble était bordé de chaque côté, de deux petits pavillons, couverts à l'identique, qui communiquaient en prolongement des bâtiments précédents à ceux de la basse-cour et du potager, tel que le montre clairement le plan du domaine dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 6).

Le château était précédé comme aujourd'hui d'une cour principale, flanquée d'une basse-cour sur la gauche. À droite et par derrière, se trouvaient le potager et le parc. La cour était flanquée de ce côté-ci, à l'emplacement de l'orangerie actuelle, d'un corps de bâtiment qui contenait au rez-de-chaussée, « plusieurs petites pièces servant de forge et buchers », avec greniers au-dessus couverts de tuiles.

On pénétrait dans la basse-cour, depuis la Grande Rue, par une porte-charretière et par une petite porte à gauche « pour les gens de pied [sic] ». La basse-cour se composait de ce côté-ci, le long de la Petite Rue, d'un vaste bâtiment en appentis couvert de tuiles qui contenait le toit-à-porcs et le poulailler. À droite, du côté de la Grande Rue, se trouvait un pavillon couvert de tuiles composé au rez-de-chaussée, de deux cabinets dont un d'aisance, et d'une chambre à cheminée à l'étage, à laquelle on accédait par un escalier hors-œuvre en appentis, couvert de tuiles. Se trouvait ensuite, le long du mur de la cour principale, le logis du jardinier avec cave et grenier, auquel on accédait depuis le rez-de-chaussée par un escalier à deux volées droites. Suivaient en prolongement une écurie pour six chevaux, une étable et une petite écurie. Une grange de cinq travées de face, comprenant une remise pour huit voitures et un passage au jardin, était située au fond de la basse-cour. On accédait au pigeonnier situé au-dessus par un petit escalier sur le flanc gauche du bâtiment. Un puits et une auge de grès se trouvaient au milieu de la basse-cour<sup>55</sup>.

Le logis principal du château se composait au centre d'un vestibule fermé aux extrémités par une porte à deux vantaux, précédé d'un perron de quatre marches. Il ouvrait, à droite, sur l'escalier principal dont la rampe était à barreaux de fer, lequel ouvrait par derrière sur une salle à manger. Elle ouvrait à son tour, du côté du jardin, sur un garde-manger et, à droite, sur le petit pavillon de la cuisine. Celle-ci se composait d'une grande cheminée avec plaque de fonte au contrecœur, d'un fourneau-potager à huit réchauds et d'« un puits à deux eaux [sic] » que l'on avait pratiqué dans l'épaisseur du mur de face, du côté du potager. Derrière la cuisine, dans un bâtiment annexe, se trouvaient la grande salle du commun, un garde-manger et une fruiterie. Un pavillon en retour, à droite, vers la cour, contenait trois cabinets dont un d'aisance.

À gauche du vestibule, ouvrait une antichambre avec cheminée à chambranle et tablette de menuiserie, et plaque de fonte au contrecœur. Au fond de la pièce, un petit escalier à noyau central desservait les étages. Était ensuite un cabinet qui servait, comme aujourd'hui, de passage au pavillon de la chapelle. Entièrement lambrissée, celle-ci était ornée au-dessus du maître-autel, d'une toile peinte, peut-être la toile actuelle (?). Toutes les pièces du rez-de-chaussée étaient carrelées de terre cuite, à l'exception de la cuisine qui était pavée, et plafonnées de poutres et solives apparentes.

L'étage noble se composait de cinq chambres, dont quatre à cheminée, desservies par un corridor du côté de la cour.

Il desservait à gauche, du côté de la basse-cour, les deux chambres disposées au-dessus des remises et à droite, par symétrie, sur le potager, une chambre à cheminée et son cabinet situés au-dessus du pavillon de la cuisine.

Le second étage lambrissé se composait, quant à lui, au centre, d'une chambre qui ouvrait du côté de l'escalier principal, sur un cabinet d'aisance, et du côté du petit escalier, sur un cabinet de travail. On mentionne également à ce niveau la présence d'un garde-meuble.

Le jardin se composait dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de part et d'autre de la grande allée centrale, de quatre parterres de broderies dont deux furent transformés en boulingrins « avec plattes-bandes [et] boules de buis »<sup>56</sup>. On mentionne à gauche, une pépinière de jeunes arbres fruitiers terminée en demi-lune, ornée de part et d'autre de deux termes de Pan, dont seul l'un d'eux a subsisté (fig. 9)<sup>57</sup>.

À droite de la cour, le potager clos de murs ouvrait par une grille sur l'une des allées du parc. Derrière ces murs, étaient les arbres en espaliers du verger. Une allée perpendiculaire à celle vers le potager marquait la séparation entre le parc d'une part, le jardin et le potager d'autre part. Le parc était sillonné de grandes allées droites entre lesquelles étaient des bosquets entourés de charmilles. Les allées convergeaient à droite, vers un rond-point au centre duquel se trouvait un tapis vert qui débouchait à droite sur une salle verte. Des bancs de pierre entouraient les deux espaces. Blondel rappelle, dans son traité sur les demeures de plaisance en 1737, que les jardins forment « la partie la plus riante d'une maison de campagne » et que leur « agrément » dépendait principalement de leur entretien<sup>58</sup>.

Les jardins de Jossigny étaient réputés depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle : Jacques Levasseur, chanoine de la cathédrale de Noyon, qui fuyait en 1606-1607 la peste qui sévissait alors à Paris, en loua les charmes dans son fameux poème *Le Bocage de Jossigny*, rédigé dans le style de la Pléiade<sup>59</sup>.



Fig. 9 - Terme de Pan du jardin, fin XVI<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup> siècles.



## La reconstruction de Mansart de Sagonne. Sources et influences

Pour rebâtir le château, Mansart de Sagonne respecta en grande partie la disposition primitive des bâtiments. Soucieux de conférer aux nouvelles constructions, le confort et l'agrément requis, il suivit les recommandations préconisées par son confrère Charles-Étienne Briseux dans son traité de 1743, ainsi que celui sur le *Beau essentiel* publié au moment où Mansart composait son bâtiment<sup>60</sup>. Certains ont évoqué l'influence du traité de Blondel de 1737<sup>61</sup>.

Si le traité de Briseux procède indéniablement de celui-ci, il n'en demeure pas moins que Blondel visait avant tout une clientèle fastueuse, celle des financiers, des princes et des grands seigneurs de la Cour<sup>62</sup>, qui n'était en rien la clientèle modeste de Briseux à laquelle appartenait la famille Leconte des Graviers : « le Bourgeois, le gentilhomme & le seigneur qui aime l'oeconomie », dit-il, « pourront puiser ici des projets, chacun suivant son goût »<sup>63</sup>. Et l'auteur de réaffirmer avec force que « l'oeconomie est le principal objet de cet ouvrage ». Au contraire de Blondel, ses projets ne disposaient d'aucun élément de prestige, telles galeries ou bibliothèques.

En choisissant Briseux, Mansart respectait là pleinement la règle de la convenance chère à Blondel selon laquelle il fallait bâtir une demeure suivant le rang et la fortune du commanditaire. Il convenait également de bâtir en fonction des matériaux disponibles sur les lieux, de telle sorte, dit-il, « qu'un Bâtiment [puisse] avoir toute sa perfection & qu'on y trouve une agréable correspondance des parties avec le tout »<sup>64</sup>.

Après les châteaux des grands seigneurs et des princes, comme Asnières et Jägersburg, Mansart de Sagonne atteste avec Jossigny de son expérience en matière de demeure de plaisance. Pour Blondel, une maison comme celle-ci devait se distinguer des précédentes « par une décoration plus simple encore », « un style agréable dans la décoration & et un mouvement intéressant dans la distribution extérieure des principaux corps de logis & leurs dépendances », principes que Mansart va appliquer avec un soin particulier, comme nous allons le voir<sup>65</sup>.

## Le premier projet de Mansart de Sagonne

Dans son premier projet, l'architecte avait souhaité modifier radicalement l'ordonnance des anciens bâtiments, si l'on en juge par l'élévation côté jardin et le plan au rez-de-chaussée conservés dans les archives du château (fig. 10 et 11)<sup>66</sup>. Contrairement au château actuel, il avait fait preuve d'une totale indépendance à l'égard du traité de Briseux. Aucun des projets envisagés ne correspond pleinement à ceux publiés par l'auteur. Quoique non signée et datée, on retrouve dans l'élévation côté jardin, le principe adopté au château contemporain de Jägersburg (1753-1756) en Allemagne (fig. 12)<sup>67</sup>, à savoir un vaste logis cantonné de deux pavillons latéraux en rez-de-chaussée (d'ailes basses en Allemagne). Ce logis est élevé de onze travées de face avec avant-corps, et les pavillons, de deux travées de face sur la cour et de trois sur le jardin. L'avant-corps en segment, élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un attique, n'est pas sans rappeler, avec ses chaînages d'angle, refends, tables saillantes et croisées plein cintre ou à plate-bande aux deux étages, celui de la maison des dames de Saint-Chaumont,

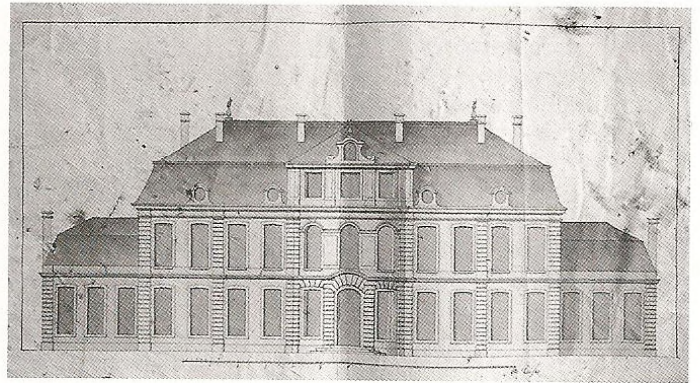


Fig. 10 - Mansart de Sagonne, *Projet d'élévation côté jardin*, 1753 ? (archives du château).

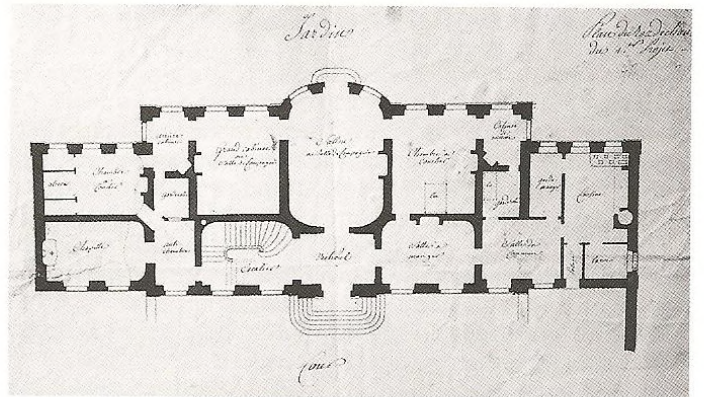


Fig. 11 - Mansart de Sagonne, *Plan au rez-de-chaussée du premier projet pour le château*, 1753 ? (archives du château).

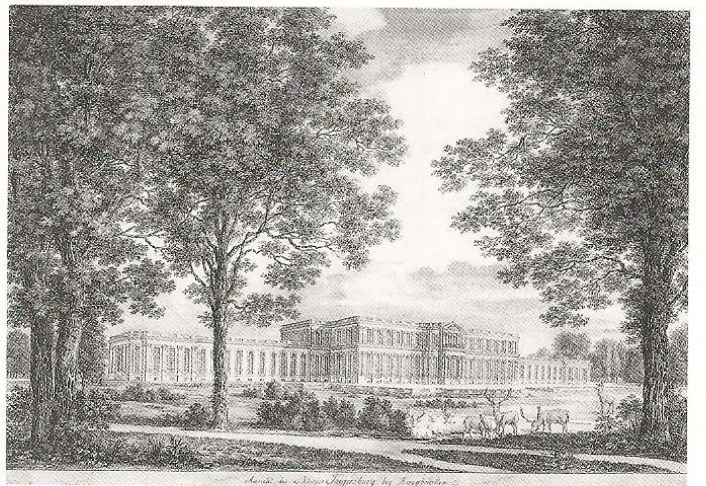


Fig. 12 - Mansart de Sagonne, *Château de Jägersburg à Deux-Ponts (Allemagne) du côté du parc*, 1752-1756, par Philipp Adolf Leclerc, 1787 (coll. privée).

rue Saint-Denis, à Paris (fig. 13). On retrouve semblable avant-corps en segment à l'hôtel de Mannevillette de Versailles (fig. 14-15). Au contraire du château actuel, l'élévation envisagée était d'une grande sobriété, sans le moindre ornement, ce qui confirme le souci primitif d'économie. Les angles et les travées du logis étaient scandés à espaces réguliers de chaînages, formant pavillons sur les côtés. Il était couvert d'un comble mansardé, éclairé latéralement par des œils-de-bœuf disposés symétriquement.



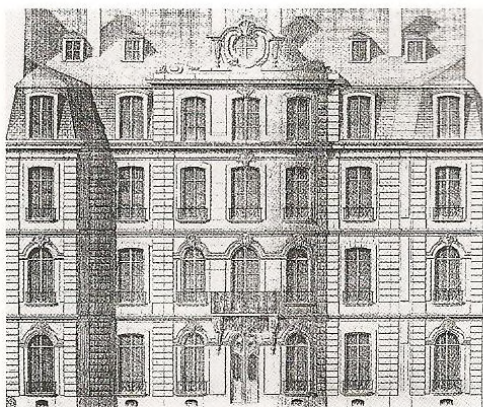


Fig. 13 - Mansart de Sagonne, *Élévation de la façade sur jardin de la maison des dames de l'Union Chrétienne, dite de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, 1734* (C. Daly, *Motifs historiques d'architecture* [...], t. II, Paris, 1869).

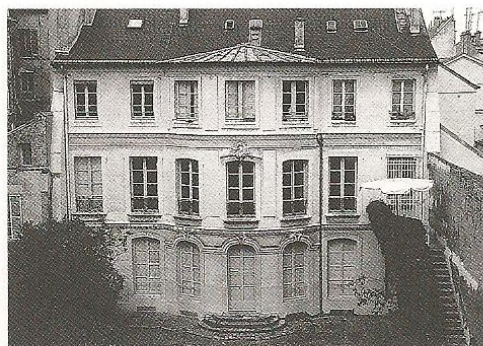


Fig. 14 - Mansart de Sagonne, *Façade sur jardin de l'hôtel de Mannevillette à Versailles, 1746*.



Fig. 15 - Mansart de Sagonne, Jules-Antoine Rousseau, *Profils et agrafe centrale de l'avant-corps sur jardin de l'hôtel de Mannevillette, 1746*.

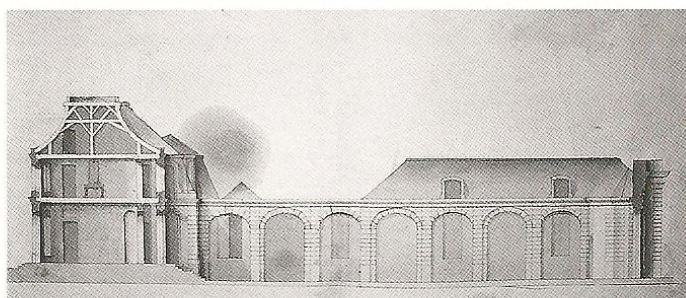


Fig. 16 - Mansart de Sagonne, *Coupe et élévation d'un projet pour le château, côté cour, 1753 ?* (archives du château).

Si le projet d'élévation sur la cour est malheureusement perdu, on conserve toutefois celui de l'élévation latérale de cette dernière du côté du potager (fig. 16). Mansart pensait scander les bas-côtés d'une série d'arcades à refends en jouant sur l'alternance des travées pleines et ajourées. Un passage avait été ménagé de chaque côté pour accéder à la basse-cour et au potager. L'orangerie ici présentée était éclairée au niveau des combles par deux lucarnes au droit des croisées. Si l'élévation actuelle du château est plus satisfaisante que celle envisagée, en revanche, celle de la cour principale était plus intéressante car elle marquait, au contraire de l'élévation actuelle, la fusion du logis principal avec la cour. On remarquera au passage, du côté du jardin, l'étonnant projet de couverture en pagode du pavillon central qui sera repris dans la version finale et qui dénote déjà le souci du pittoresque de l'architecte.

### Le château actuel. L'élévation sur cour

Pour les élévations du château actuel, Mansart de Sagonne s'était visiblement inspiré, sur les 70 propositions formulées par Briseux, de la planche n° 25 pour la cour (fig. 17-18) et de la planche n° 29 pour le jardin (fig. 19-20)<sup>68</sup>. On constatera que l'architecte ne s'était pas livré à une copie servile de son modèle, mais à une interprétation susceptible de satisfaire le goût et les attentes de son client. Ce constat vaut également pour la distribution du bâtiment.



Fig. 17 - *Le château, côté cour*.

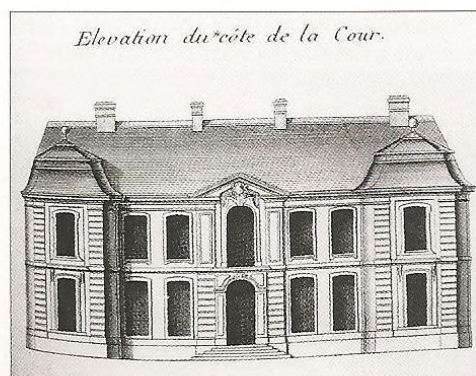


Fig. 18 - Charles-Étienne Briseux, *Élévation sur cour de la seconde distribution de la seconde forme d'un bâtiment de 13 toises de face* (*L'art de bâtir des maisons de campagne*, t. I, Paris, 1743, pl. 25).





Fig. 19 - Le château, côté jardin.

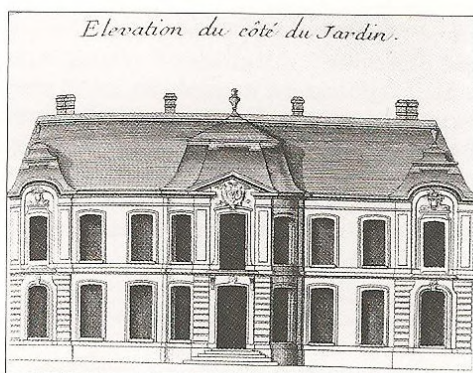


Fig. 20 - Charles-Étienne Briseux, *Élévation sur jardin de la seconde distribution de la troisième forme d'un bâtiment de 13 toises de face* (ibid., t. 1, pl. 29).

Le château se présente ainsi sous la forme d'un logis de plan massé, qui est élevé au centre d'un avant-corps sur les deux faces du bâtiment, et bordé de part et d'autre de pavillons en saillie, puis de pavillons indépendants en avancée sur la cour. Ils sont séparés de l'orangerie à droite, et des communs à gauche, par de jolies grilles en fer forgé. Elles donnent accès d'un côté, au potager et de l'autre, à la basse-cour. Briseux rappelle que la largeur des différents pavillons « doit être proportionnée à la longueur et à la hauteur des façades »<sup>69</sup>. Les pavillons en avancée pouvaient être placés « plus ou moins en saillie » sur la cour, « suivant qu'il faudra conserver », dit-il, « les vûtes qui sont percées dans les pignons du corps de logis »<sup>70</sup>.

Celui-ci est élevé au-dessus des caves d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un étage de comble couvert d'ardoises. L'étage noble, entre l'avant-corps et les pavillons latéraux, forme un étage mansardé. Suivant le projet de la planche 25 de Briseux, « l'avant-corps [de la cour] est percé au rez-de-chaussée, d'une porte dont les jambages qui font avant-corps, sont ornés de tables en saillie : les arrière-corps qui sont refendus », ajoute-t-il, « lui donnent de l'apparence & [...] portent un fronton triangulaire, lequel n'ayant point de base, fait place au couronnement qu'on a mis à la croisée »<sup>71</sup>. Mansart a modifié le motif (fig. 21) en plaçant au-dessus de la porte-croisée en anse de panier, dont il a amplifié l'ébrasement et qu'il a orné d'une clef saillante avec coquille et guirlande de fleurs sur le cintre, exécutée



Fig. 21 - Avant-corps central sur la cour.



Fig. 22 - Haut de l'avant-corps central côté cour (détail).

par Nicolas Pineau comme nous le verrons, une baie à plate-bande profilée en V, agrémentée d'un garde-corps en fer forgé et d'une agrafe rocaille à la clef. Les fleurs de celle-ci sont disposées sous le linteau (fig. 22). Contrairement à la formulation de Briseux, la croisée ne débord pas sur un fronton triangulaire sans base. Mansart a disposé dans le tympan du fronton, régulier, un œil-de-bœuf entouré d'un motif pittoresque, composé de larges volutes sur lesquelles reposent une grande feuille d'acanthé, rinceaux et feuillages. Il a modifié une fois encore le motif de Briseux en disposant sur les « tables en saillie » de l'avant-corps, les splendides consoles rocailles de Pineau (fig. 23-26) dont l'auteur condamnait pourtant la présence<sup>72</sup> : « Les consoles ont été de tous tems employées dans la bonne Architecture », dit-il, « mais elles y doivent être placées de façon qu'elles ne semblent pas inutiles ». Aucun ornement ne pouvait être admis, selon lui, sans raison. Les consoles étaient faites « pour porter quelque chose » et elles ne pouvaient produire qu'« un effet ridicule, si elles paraissaient ne rien soutenir ». « Prenant la raison pour guide », ajoute-t-il, on devait se garder de « les appliquer contre le nud du mur ». Elles devaient donner au contraire le sentiment qu'elles procédaient de lui. En l'absence de balcon ici, elles devaient donc disparaître. Conformément à la disposition de l'ancien logis, Mansart avait précédé l'avant-corps central d'un perron de quatre marches, tout en respectant la forme semi-circulaire voulue par Briseux.





Fig. 23-24 - Nicolas Pineau, Consoles rocailles de l'avant-corps central sur la cour (détails).

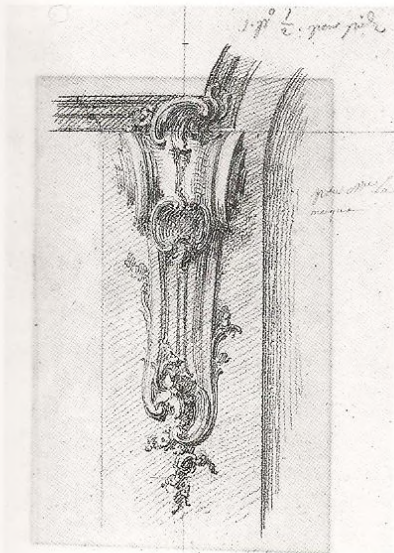


Fig. 25 - Nicolas Pineau, Projet de console rocaille (UCAD, 29 116).

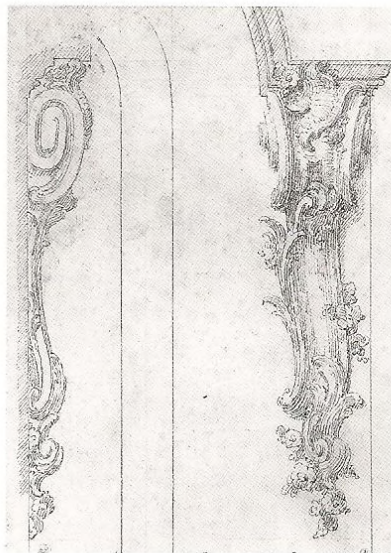


Fig. 26 - Nicolas Pineau, Dessin et profil de console rocaille (UCAD, 29 134).

Pour les pavillons latéraux, il revint également à la formulation proposée par celui-ci<sup>73</sup>: «Les Pavillons qui flanquent cette élévation, ayant une largeur disproportionnée à celle de l'avant-corps du milieu, on en a coupé les angles. Par ce moyen», dit-il, «ils présentent des forces qui s'accordent beaucoup mieux avec cet avant-corps, & d'ailleurs leurs angles intérieurs étant coupés, le fond du Bâtiment en paraît plus large». Puis il ajoute: «Leurs faces sont décorées de Pilastres de refends qui servent à les faire paraître plus détachées des pans coupés». Mansart a préféré ici étendre les refends à tout le rez-de-chaussée (fig. 17) afin de les opposer aux surfaces lisses de l'étage noble, conformément à l'avant-corps central de son premier projet sur le jardin (fig. 10). Il a renouvelé à cet étage, les effets plastiques de l'avant-corps central par l'emploi de tables en saillie de part et d'autre des croisées, qu'il n'a pas hésité à reprendre dans les pans concaves des pavillons. Il se dégage de cette alternance de parties planes et concaves, de pilastres et de tables en saillie, de jambes lisses et à refends, une animation douce et contrastée visant à multiplier les effets d'ombre et de lumière.

Comme traditionnellement dans l'architecture rocaille, chaque partie se distingue par la diversité des formes des croisées<sup>74</sup>. À la baie en anse de panier de l'avant-corps central au rez-de-chaussée, répondent celles en plein cintre des pavillons latéraux que Briseux qualifie de «portes feintes»<sup>75</sup>. À la baie profilée en V de celui-ci à l'étage noble, font écho les baies en segment des pavillons, lesquelles ont été reprises plus amplement, au rez-de-chaussée, sur les parties latérales, surmontées à leur tour de lucarnes aussi en segment.

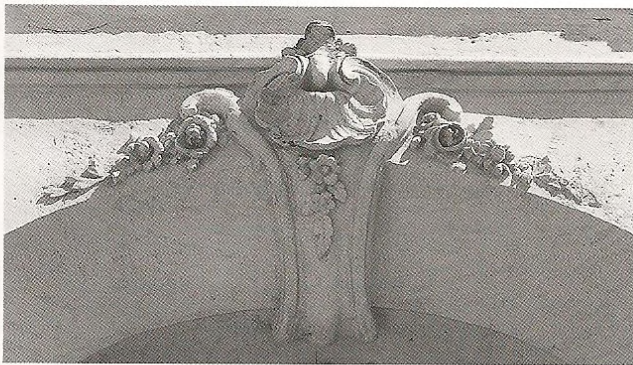


Fig. 27 - Nicolas Pineau, Agrafe de l'entrée principale sur la cour (détail).

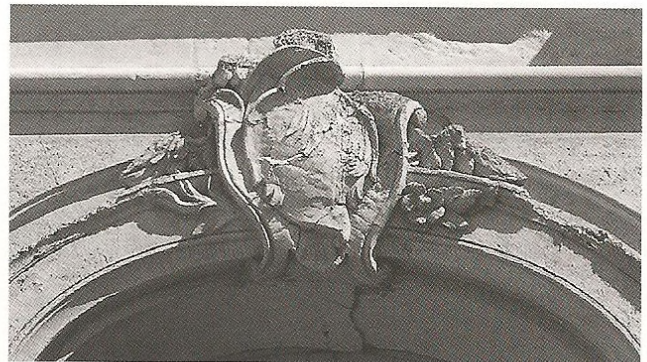


Fig. 28 - Détail d'agrafe et profils au rez-de-chaussée des pavillons latéraux, côté cour.



### Nicolas Pineau, ornemaniste de Jossigny

Cette volonté de distinguer chaque partie se manifeste également dans la disposition des ornements et le jeu des couvertures. Pour Briseux, l'ornementation des façades doit être employée avec sagesse et « de telle sorte à faire ressentir une judicieuse et agréable diversité »<sup>76</sup>. Elle doit les accompagner « si naturellement, avec tant de justesse, & être si bien mariée avec elles, que le Spectateur puisse ressentir que l'on aurait tort d'en rompre l'union »<sup>77</sup>. Les agrafes disposées à chacune des croisées varient ainsi dans leur motif et leur volumétrie, suivant qu'elles sont appliquées au rez-de-chaussée ou à l'étage noble, sur l'avant-corps ou sur les pavillons, mais aussi suivant la taille des croisées (fig. 27, 22 et 28). Elles se font plus épaisses et massives au-bas, plus délicates et plus discrètes au-dessus. Elles sont toutes l'œuvre du grand ornemaniste rocaille Nicolas Pineau (1684-1754), comme le confirment ses dessins pour des maisons similaires conservés à l'Union Centrale des Arts Décoratifs (UCAD) (fig. 29-32), mais aussi les ornements exécutés pour Mansart de Sagonne à la cathédrale Saint-Louis de Versailles, au château d'Asnières, aux maisons parisiennes Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, et Clautrier, rue des Francs-Bourgeois, aux hôtels de la rue La Feuillade et de la rue de Richelieu, par exemple. La participation de Nicolas Pineau apparaît également, nous le verrons, dans la décoration intérieure<sup>78</sup>.

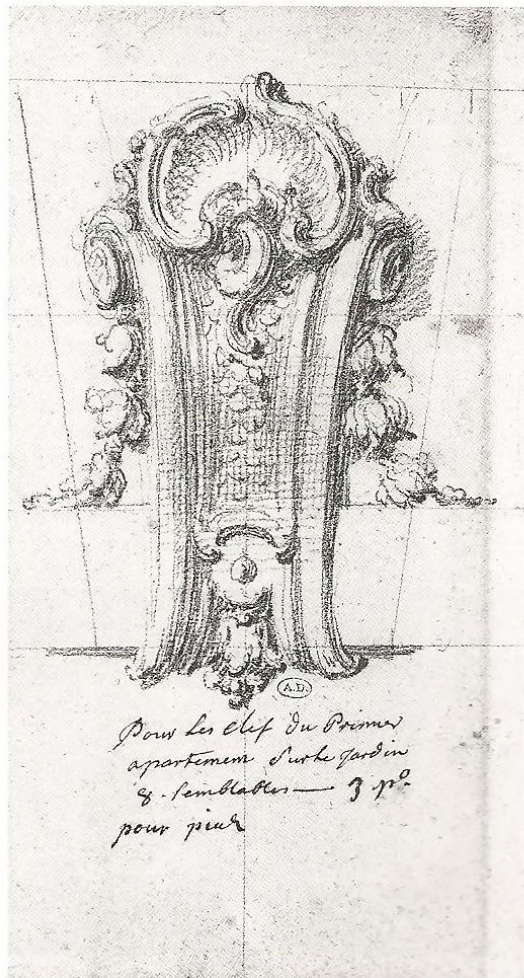


Fig. 29 - Nicolas Pineau, *Projet d'agrafe* (UCAD, 29 1166).

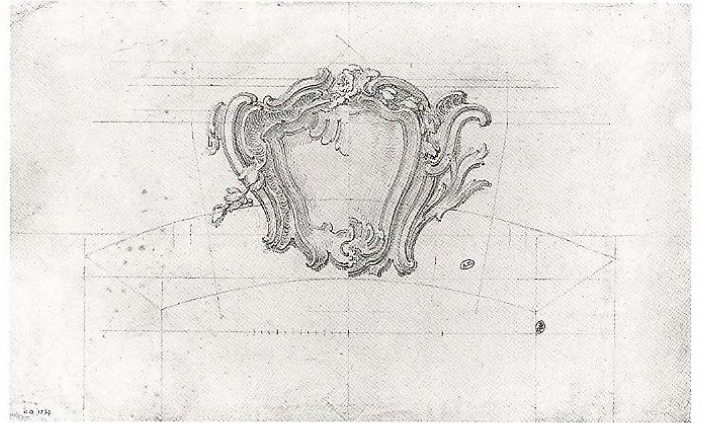


Fig. 30 - Nicolas Pineau, *Projet biparti de cartouche rocaille pour une croisée* (UCAD, C.D. 1577).

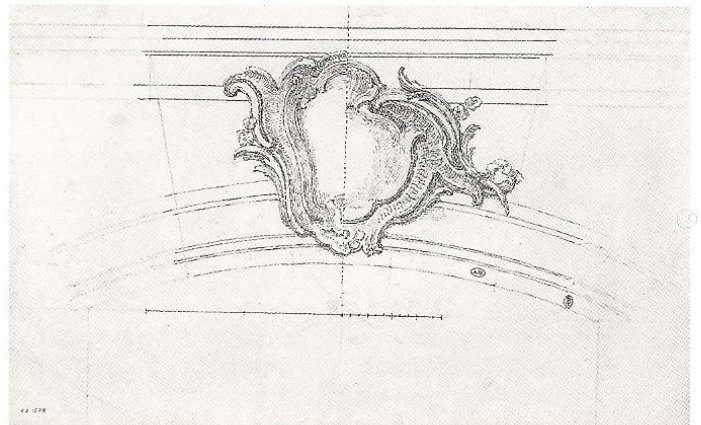


Fig. 31 - Nicolas Pineau, *Autre projet* (UCAD, C.D. 1579).

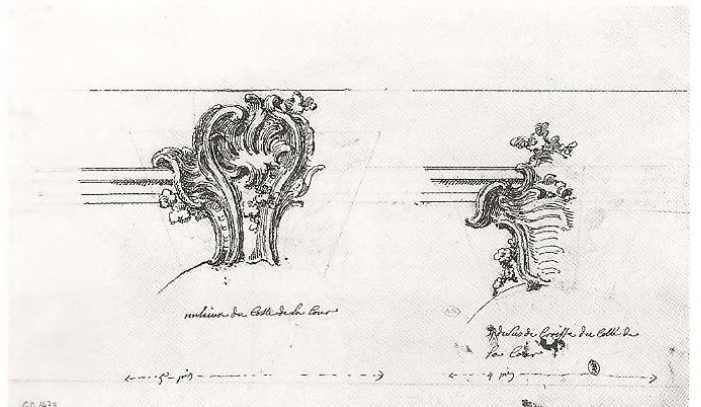


Fig. 32 - Nicolas Pineau, *Projets d'agrafes rocailles* (UCAD, C.D. 1473).





Fig. 33 - Mansart de Sagonne, *Façade sur cour de la maison des Musiciens Italiens au quartier Montreuil à Versailles, 1752.*

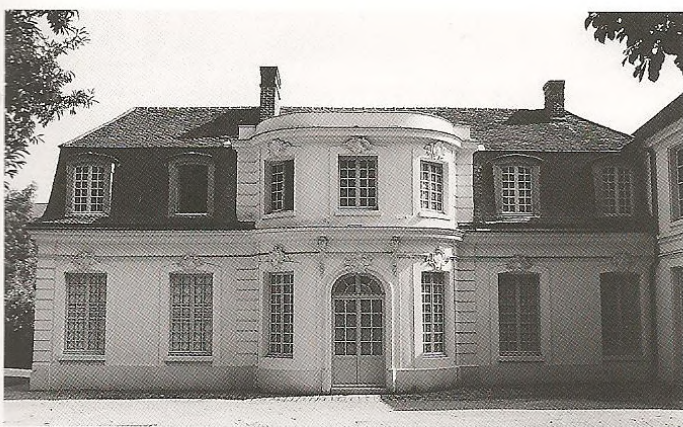


Fig. 34 - Mansart de Sagonne, *Façade sur jardin de la maison des Musiciens Italiens, 1752 (Versailles).*



Fig. 35-36-37 - Nicolas Pineau, *Agrafes des croisées de la maison des Musiciens Italiens, 1752.*

Briseux, après Blondel, avait à son tour proposé différents modèles d'agrafes rocailles, dont certaines se composaient d'un mascarons<sup>82</sup>. Il éprouvait, comme Mansart, une profonde admiration pour Pineau avec qui il avait eu l'occasion de travailler<sup>83</sup>. Il admirait chez ce « célèbre sculpteur pour la Décoration des Édifices », sa « parfaite intelligence du détail des profils », ainsi que ses moulures qui étaient, disait-il, « presque toujours en rapport harmonique [sic] »<sup>84</sup>. Si elles s'en éloignaient, ajoutait-il, cela paraissait si peu « que l'œil le mieux organisé ne [pouvait] s'en appercevoir [sic] ». Il apparaissait, grâce à lui, « que la beauté de l'architecture éman[ait] toujours des proportions et que la Nature en [avait] imprimer l'idée en nous ». Il ne fait pas de doute que Jossigny – comme Asnières ou la cathédrale Saint-Louis – avait été conçu par Mansart de Sagonne suivant les conseils de son ami Pineau<sup>85</sup>.

### Les matériaux

L'état de dégradation de certains ornements pose le problème de la nature des matériaux employés, en l'absence de tout devis et marché. Contrairement à ceux de Montreuil, les ornements n'ont pas été moulés, mais taillés dans la masse. Certains auteurs ont prétendu que le château avait été bâti en moellons et meulières recouverts d'un enduit

« d'une consistance proche du pudding [sic] »<sup>86</sup>. Après examen, il apparaît que les pavillons latéraux et les avant-corps sont entièrement en pierre de taille, tandis que les ailes sont en meulières ravalées en plâtre et reposent sur un soubassement en pierre de taille. Suivant l'exemple du château d'Asnières du côté de la basse-cour, contemporain de Jossigny, l'entourage des croisées et de la corniche est aussi en pierre. Si le pavillon de la chapelle est, pour la noblesse du lieu, entièrement en pierre lui aussi, en revanche celui de la cuisine en vis-à-vis est entièrement en meulière enduite.

Cette disparité dans l'emploi des matériaux se justifie, suivant la doctrine de Briseux, par un souci d'économie, mais aussi comme un moyen de hiérarchiser les parties « nobles » et « ignobles »<sup>87</sup>. En l'absence de marchés, il est difficile de fixer l'origine exacte des matériaux. Suivant l'usage, Mansart n'avait pas manqué de réemployer une partie des anciens matériaux<sup>88</sup>.



Conformément aux profils définis par Briseux, le découpage des couvertures au droit de l'avant-corps et des pavillons latéraux servait l'individualisation et la hiérarchie de chacune des parties. L'auteur recommandait aux architectes de fixer d'abord la forme des toitures avant d'arrêter le plan du bâtiment, afin d'éviter de tomber dans le piège « des expédients couteux et désagréables à l'œil »<sup>89</sup>. À Jossigny, elles épousaient les ressauts de l'architecture suivant une formulation que l'on retrouve sur l'avant-corps du château d'Issy de Pierre Bullet en 1680 et que Jean Aubert reprendra notamment à l'hôtel Peyrenc de Moras en 1727, auquel on a souvent comparé, à juste titre, Jossigny<sup>90</sup>. Mansart de Sagonne avait visiblement retenu la leçon de son maître et la formule était, on le voit, encore en vigueur au milieu du siècle. Les combles sont éclairés par deux ravissantes lucarnes en œil-de-bœuf qui sont disposées au droit des parties latérales.

### L'élévation sur jardin

La façade sur jardin se voulait plus spectaculaire et contrastée que celle sur cour. Briseux rappelle qu'elle devait se différencier par « une manière avantageuse » et que « le choix des ornements procure un caractère convenable à chacune de ces faces »<sup>91</sup>. L'étage noble devait ainsi être « plus remarquable » que le rez-de-chaussée, et ils ne devaient être décorés l'un et l'autre « que suivant la dignité de leur architecture ». L'auteur insistait avec force sur l'absurdité « d'employer une sculpture trop élégante aux parties qui ont beaucoup de simplicité & une sculpture trop simple à celles qui ont beaucoup d'élégance ». Enfin, il fallait de ce côté-ci « donner à l'avant-corps du milieu [...], un air de supériorité sur ceux des extrémités & », ajoute-t-il, « affecter dans les parties qui les réunissent plus de simplicité », de telle sorte que « de ces trois gradations différentes nais[sse] une harmonie parfaite »<sup>92</sup>. C'est précisément ce subtil équilibre entre les parties qu'a tenté d'atteindre Mansart de Sagonne ici.

L'architecte a repris de l'élévation sur cour, la formulation de l'avant-corps central et des pavillons latéraux, ainsi que le jeu des refends au rez-de-chaussée et des parties planes à l'étage noble. Toutefois le rapport entre les premiers a été inversé : les pavillons ont été réduits tandis que l'avant-corps a été augmenté. On est passé ainsi d'un avant-corps d'une travée sur la cour à un avant-corps de trois travées sur le jardin. On retrouve là la solution préconisée par Briseux dans sa planche 29 (fig. 20). Toutefois, Mansart a remplacé l'avant-corps en arrondi par un avant-corps à pans coupés. Il devait en effet « dominer en largeur et en saillie sur ceux des extrémités »<sup>93</sup>. Il pouvait être, expose Briseux, percé d'une croisée, comme sur la cour de Jossigny, ou de trois croisées, comme sur le jardin de celui-ci, afin d'éviter la présence d'un trumeau au centre. Il devait être marqué à cet endroit par la présence d'« une porte ou [d']une croisée » – une porte-croisée ici – « qui se distingue des autres par sa largeur, sa forme & sa décoration »<sup>94</sup>.

Conformément à la planche, Mansart a donc percé « au rez-de-chaussée une porte bombée – en segment – & ornée d'un chambranle et de deux montans, qui portent une corniche, dont cette porte est couronnée. Afin qu'elle put se mieux distinguer », dit Briseux, « on en a refendu des arrière-corps » – les jambes en saillie, ici. « Cette même porte sert d'embrasement », ajoute-t-il, « à la croisée du premier étage, laquelle est accompagnée de deux corps en saillie,

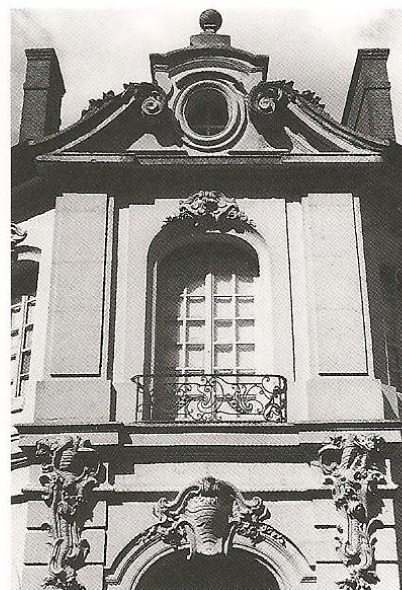


Fig. 38 - Avant-corps central sur jardin (détail).



Fig. 39 - Profils et agrafe au rez-de-chaussée d'un des pavillons latéraux, côté jardin (détails).

qui soutiennent un fronton triangulaire – un fronton brisé, ici – auquel on n'a point donné de base pour avoir la facilité de couronner avec plus de grâce le haut de la croisée »<sup>95</sup>. Mansart fit précéder l'avant-corps d'un perron identique à celui de la cour.

Les pavillons latéraux furent percés au rez-de-chaussée de « portes feintes » que Mansart entourait « d'un chambranle et de deux montans, qui s'amortiss[aient] par le haut portant une corniche qui la couronne », suivant la formulation de notre théoricien<sup>96</sup> : « Pour que cette porte feinte fut plus apparente », explique-t-il, « on en a refendu les arrière-corps, sur lesquels s'élèvent au premier étage deux corps de pilastres, qui portent un fronton en anse-de-panier sans base [...] – une corniche, ici. Comme précédemment sur la cour, Mansart a joué sur le profil des croisées, la forme et la disposition des ornements, ainsi que sur la forme des couvertures pour différencier chaque partie. Blondel voyait dans ce rapport entre les arrière et avant-corps, « la source du plaisir qu'on éprouve » à la vue d'un bâtiment<sup>97</sup>. Il fallait que ces rapports, déclare-t-il, fussent le plus exacts possible et qu'ils contribuassent « à caractériser l'ordonnance » de celui-ci. Il recommandait de traiter les arrière-corps avec simplicité pour précisément « laisser dominer les parties supérieures », c'est-à-dire l'avant-corps et les pavillons latéraux<sup>98</sup>.





Fig. 40 - Détail du premier étage des pavillons latéraux, côté jardin.

Le château de Jossigny présente ainsi sur le jardin, au rez-de-chaussée, des baies en anse-de-panier au droit de l'avant-corps et des pavillons latéraux (fig. 19 et 38-39). Elles sont agrémentées, dans la partie haute, d'un large bandeau profilé, ornées d'une agrafe à la clef, à l'instar de l'élévation sur jardin de l'hôtel de Manneville de Mansart de Sagonne à Versailles (fig. 14-15). Ces agrafes sont dissymétriques sur les pavillons, composées de fleurs et de morceaux d'aile, et symétriques sur l'avant-corps où une guirlande de fleurs glisse sur le cintre. Sur les bas-côtés de l'avant-corps, les baies sont plein cintre, et en segment sur les parties latérales du logis. À l'étage noble, les baies varient dans les profils et les proportions. Aux larges baies en « portes feintes » des pavillons et des bas-côtés de l'avant-corps du rez-de-chaussée, répondent au premier étage ou étage noble, de menues baies ébrasées en segment (fig. 40). Sur l'avant-corps, des appuis de pierre ont remplacé les appuis de fer des pavillons latéraux. Toutefois la baie médiane de l'avant-corps dispose elle aussi d'un appui de fer. Elle affecte, au contraire des baies latérales, une forme plein cintre afin d'opérer la synthèse entre le motif de ces dernières et celui des croisées situées au-dessous (fig. 19, 38). Comme sur la cour, les travées latérales sont traitées sous forme de combles mansardés. Les greniers sont éclairés de

lucarnes identiques à celles de la cour, mais Mansart les a redoublées de ce côté-ci sur les pavillons.

Comme sur la cour, les toits épousent les inflexions de l'architecture. De nombreux auteurs ont remarqué l'originalité de la couverture à pans, en forme de pagode, de l'avant-corps central, chère aux fabriques de jardins du XVIII<sup>e</sup> siècle, rappelant notamment le *Pavillon du Trèfle* d'Emmanuel Héré à Lunéville en 1742 (fig. 41)<sup>99</sup>. Elle est interrompue par un étonnant fronton brisé dans lequel est venu s'inscrire un œil-de-bœuf entre les volutes. Il forme un motif très singulier et très exceptionnel dans l'architecture francilienne de cette époque. La disposition de ce comble fait écho au décor chinois du salon central du rez-de-chaussée<sup>100</sup>. Il témoigne du goût du pittoresque cher aux architectes rocailles comme Mansart de Sagonne qui l'avait appliqué, notamment, aux combles de la cathédrale Saint-Louis de Versailles ou à ceux des pavillons de son projet pour l'hôtel de ville de Marseille en 1752 (fig. 42).

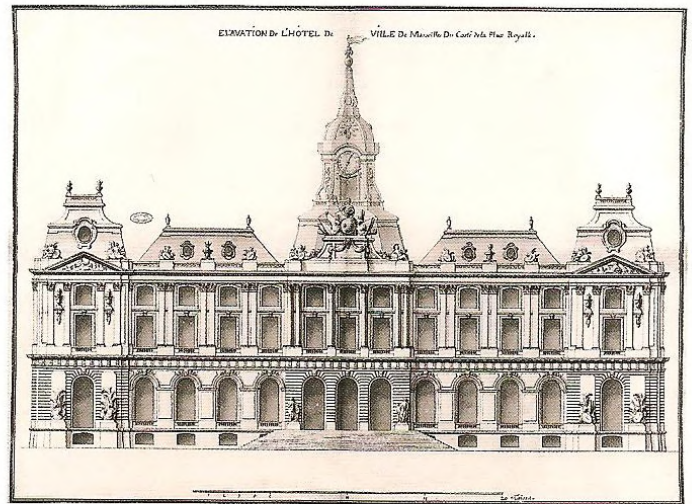


Fig. 42 - Mansart de Sagonne, Élévation du projet définitif pour l'hôtel de ville de Marseille du côté de la place royale projetée, 1752 (Arch. nat., Cartes et Plans, H1 1320, n° 70).

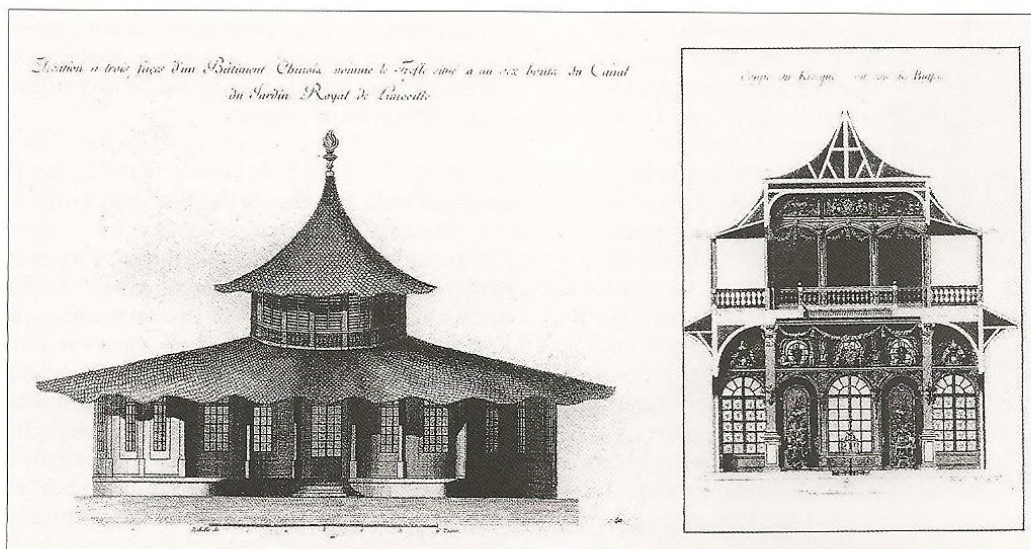


Fig. 41 - Emmanuel Héré, Coupe et élévation du Pavillon du Trèfle à Lunéville, 1742 (François Lotha, *Recueil des plans et élévations et coupes tant géométrales qu'en perspectives des châteaux, jardins [...]*, Paris, 1753).



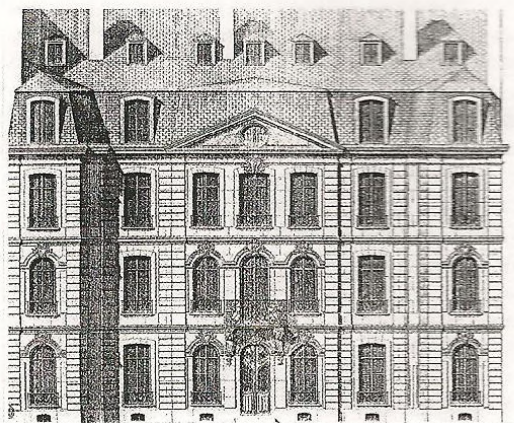


Fig. 43 - Mansart de Sagonne, *Élévation de la façade sur cour de la maison des dames de l'Union Chrétienne, dite de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis à Paris, 1734* (C. Daly, *Motifs historiques d'architecture* [...], t. II, Paris, 1869).



Fig. 44 - *Vue latérale du château derrière le pavillon des cuisines.*

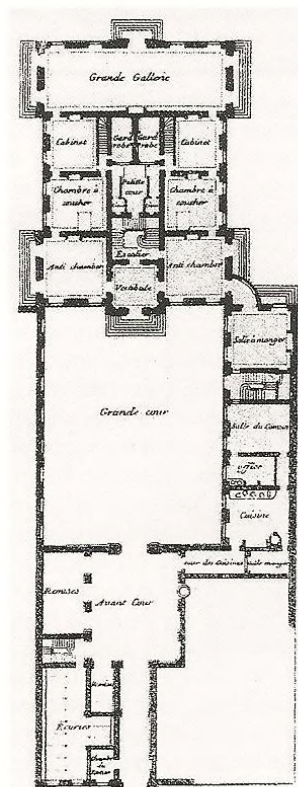


Fig. 45 - Jean-Sylvain Cartaud, *Plan de l'hôtel Crozat, rue de Richelieu, 1704* (Jean Mariette, *L'Architecture française*, Paris, 1727).

De même, le fronton est une réminiscence de celui de la maison des dames de Saint-Chaumont du côté du jardin, celui de la cour étant à son tour une variante de celui de cette même maison de ce côté-ci (fig. 43). Si Briseux a pu proposer dans son traité, différents modèles de frontons, jamais ils n'eurent l'audace de celui du jardin<sup>101</sup>.

La forme des couvertures avait amené certains à évoquer l'hypothèse d'un architecte allemand du fait des origines germaniques de Marie-Éléonore Wiebbecking, épouse de Claude-François Leconte<sup>102</sup>. Or Mansart était précisément marqué à cette époque par ces influences en tant que « surintendant de S.A.S. M<sup>gr</sup> le duc régnant des Deux-Ponts, prince palatin du Rhin », Christian IV (1722-1775), dont témoignent également les projets marseillais<sup>103</sup>.

Mansart de Sagonne n'avait pas non plus ménagé ses efforts pour assurer une transition convenable entre la cour et le jardin (fig. 44). Les faces latérales furent élevées de quatre croisées en segment au rez-de-chaussée, et de trois seulement à l'étage. Il avait disposé là, entre ces dernières, deux grandes tables échancrées aux angles. La séparation des niveaux fut marquée, comme les autres façades du bâtiment, par un bandeau d'étage, un bossage d'angle au rez-de-chaussée, des pilastres au premier et la présence d'appuis de fer au-bas que n'avait pas curieusement le haut<sup>104</sup>. Un passage couvert fut adjoint plus tard entre les pavillons de la cuisine et de la chapelle et le logis principal, à l'instar de ce qu'avait pratiqué Jean-Sylvain Cartaud à l'hôtel Crozat, rue de Richelieu (fig. 45)<sup>105</sup>. Il était éclairé sur le potager par une croisée à deux vantaux en segment tandis qu'une porte en permettait l'accès direct.

D'une manière générale, on retrouve dans ces élévations, le goût très profond chez Mansart de Sagonne d'une architecture fortement plastique et bien profilée, où le jeu des saillies et des décrochements, combiné à l'alternance des parties planes, convexes et concaves, se développe à l'infini, prenant soin parallèlement de hiérarchiser chaque partie suivant les niveaux, qu'elles soient sur cour ou sur jardin. Ce jeu subtil des élévations, qui requiert une attention minutieuse, témoigne de la virtuosité de l'architecte ainsi que de celle à laquelle était parvenue l'architecture rocaille au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mansart a su témoigner de la capacité exigée par Blondel d'un architecte. Il devait en effet, selon lui, « prouver son savoir dans l'ordonnance des façades les plus simples et, à l'étalage des ornements, [devait] faire place la perfection des membres d'architectures ». Enfin, « le bon goût de [ses] profils [permettait de] juger de son expérience »<sup>106</sup>.

### La cour et la basse-cour. Descriptions

L'application du traité de Briseux ne se limitait pas à la seule ordonnance des élévations. La disposition des bâtiments a été attentivement observée elle aussi, même si, en fait d'orientation, Mansart de Sagonne a dû reprendre en grande partie les fondations des anciens bâtiments. Briseux recommandait de disposer la façade sur jardin à l'est, étant « l'aspect le plus favorable »<sup>107</sup>. En revanche, et paradoxalement, l'orientation des élévations à l'ouest était jugée « vicieuse » car situées sur le versant « où le Soleil darde ses rayons »<sup>108</sup>. Cela entraînait une chaleur étouffante en été, empêchant le repos des occupants, ce qui était « par conséquent nuisible à [leur] Santé ». Les bâtiments de la cour principale avaient, quant à eux, une orientation plus conforme.





Fig. 46 - L'orangerie, à droite de la cour principale.



Fig. 48 - Pavillon droit du château et pavillon des cuisines, côté cour.



Fig. 47 - Vue ancienne des remises et écuries de la basse-cour du château (Arch. mun. d'Ivry-sur-Seine, non cotée).



Fig. 49 - Pavillon de la chapelle à gauche, côté basse-cour.

La cour en hémicycle était fermée sur la Grande Rue et l'allée plantée qui la précédait, par une grille d'honneur dont Briseux avait donné plusieurs dessins dans son traité, surtout pour le couronnement (fig. 1)<sup>109</sup>. Il était agrémenté des armes de la famille Leconte qui étaient à « porte d'azur chargé d'un chevron d'or, deux fleurs de souci de chef et d'une sphère en pointe entre les côtés du chevron »<sup>110</sup>. La cour était encadrée par l'orangerie, à droite, et par les écuries, à gauche.

L'orangerie, établie au sud comme il se doit, se trouvait à l'emplacement de l'ancienne forge. Elle était totalement aveugle sur la cour et ouverte sur le potager par cinq vastes croisées dont une porte-croisée au centre (fig. 46). « Les ouvertures », expose Briseux, « en doivent être grandes, afin qu'en ouvrant les croisées lorsque le soleil paraît, il puisse y communiquer ses rayons »<sup>111</sup>. On obtenait ainsi « un air doux » qui évitait les problèmes de gelées et d'humidité en hiver. Elle fut couverte d'un comble mansardé de tuile et ardoise suivant la tradition.

De l'autre côté de la cour, les écuries étaient orientées au nord, conformément aux recommandations de l'auteur, conservant leur emplacement initial<sup>112</sup>. Le bâtiment contenait également les remises et ouvrait sur la basse-cour par six portes dont quatre en segment à deux vantaux et deux feintes (fig. 47). Il était couvert, par souci de symétrie, d'un comble mansardé identique au

précédent, entrecoupé à intervalles réguliers, de lucarnes au-dessus des portes. Il ne tirait son éclairage sur la cour que par deux lucarnes symétriques. Au-dessus des remises, étaient un « laboratoire », une infirmerie et la chambre du cocher<sup>113</sup>.

Les pavillons de la cuisine et de la chapelle avaient aussi conservé leur situation primitive, sans pour autant s'inscrire dans le prolongement du logis principal comme précédemment (fig. 6). Il n'existait pas de règle absolue en la matière. Pour la chapelle, Briseux rappelait que l'usage variait suivant les diocèses et que certains voulaient « qu'elle soit isolée de tous les Bâtiments », ce que Mansart avait effectivement pratiqué avant qu'on adjoignît le passage actuel<sup>114</sup>. L'architecte, déclare-t-il, devait « se faire instruire de la règle du Païs, avant d'en fixer la position [...] ». De même, la cuisine devait être disposée « dans un corps de Bâtiment détaché », pour éviter qu'« il en transpire jusqu'aux Appartements une odeur dégoûtante ; & [que] le bruit continuel qu'on y fait [soit] très incommode pour les Maîtres ». On avait ainsi « plus de faciliter [...] de [lui] donner, ainsi qu'aux offices, toutes les commodités nécessaires »<sup>115</sup>.

Les deux pavillons étaient scandés d'une série d'arcades sur la cour reposant sur un soubassement de pierre (fig. 17 et 48). Seul celui de la chapelle les reprenait de l'autre côté, sur la basse-cour, où elles furent réduites à trois au lieu de quatre (fig. 49). Elles contenaient les vitraux ou croisées des





Fig. 50 - Vue intérieure de la chapelle du côté du maître-autel.



Fig. 52 - Mansart de Sagonne, Logis sur rue pour l'hôtel de Gilbert-Jérôme Clautrier, rue des Francs-Bourgeois à Paris, 1752.



Fig. 53 - Parties hautes du logis (détail).

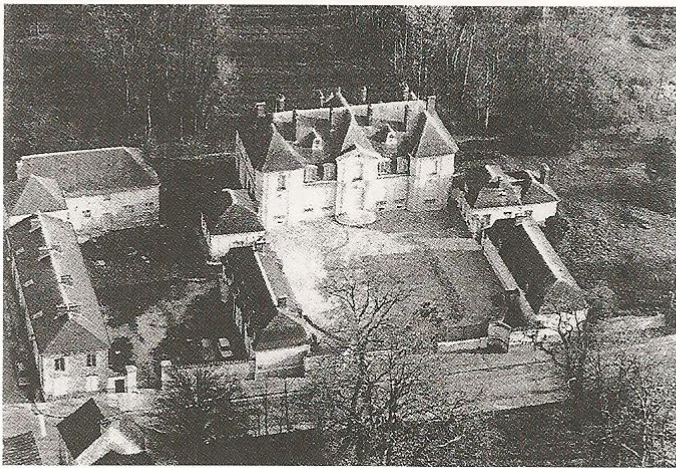


Fig. 51 - Vue aérienne du château de Jossigny (J.-Cl. Menou, 1991, n° 2, p. 2).

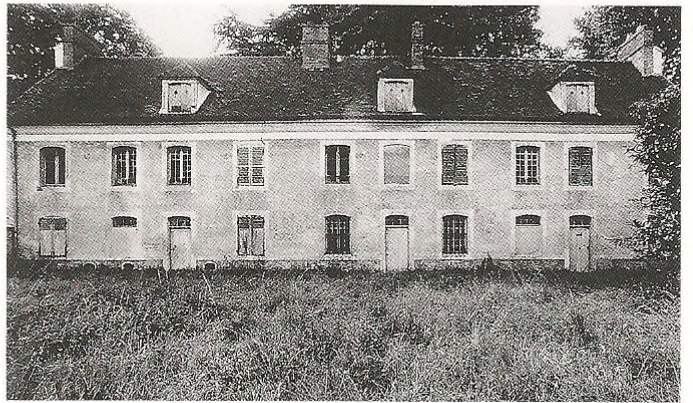


Fig. 54 - Vue ancienne du logis principal de la basse-cour (Arch. mun. d'Ivry-sur-Seine, non cotée).

pavillons, disposés dans les deux au centre sur la cour, les arcades latérales demeurant aveugles. Seules les trois de la chapelle sur la basse-cour furent totalement ajourées. Le comble mansardé en tuiles et ardoises était éclairé sur la cour par une lucarne disposée au centre des pavillons. Le comble de la chapelle fut « éclairé » sur la basse-cour par deux autres lucarnes, dont une symétrique à celle de la cour, mais seule celle vers le jardin servait effectivement à son éclairage (fig. 50)<sup>116</sup>. Le comble de la cuisine fut dédoublé du côté du potager de sorte à respecter l'effet de symétrie sur la cour. Un comble intermédiaire reliait les deux parties. Ce pavillon, plus vaste que le précédent, était éclairé du côté de l'orangerie par trois croisées et deux autres du côté du parc (fig. 51 et 44).

L'entrée de la chapelle se faisait par une porte en segment sur la basse-cour, le chambranle étant orné d'une clef en pointe de diamant, motif que Mansart avait employé en 1752 sur les croisées de la maison Clautrier à Paris (fig. 52-53). La porte fut encadrée et surmontée de tables saillantes joliment profilées pour rompre la nudité du mur. Contrairement au pavillon de la cuisine, les angles furent agrémentés de chaînages d'angle afin de marquer une fois encore, après les matériaux, la hiérarchie entre les parties du château<sup>117</sup>.

Si pour la cour, Mansart n'a pas complètement suivi la leçon de son confrère qui la voulait plus large afin « de découvrir une partie des jardins », il avait néanmoins disposé les bâtiments de sorte qu'ils « accompagnent avec grâce le principal corps de logis »<sup>118</sup>. Grâce à leur « bel aspect », il n'était plus nécessaire, déclare Briseux, « d'en cacher la vue ». Au contraire, leur disposition parfaitement symétrique et l'effet pyramidal des couvertures rendaient l'ordonnement du château depuis la cour tout à fait séduisant. Il avait enfin pris soin, pour le pavage de celle-ci, de ménager « une pente douce » afin que les eaux se déversent du côté de l'entrée<sup>119</sup>.

La basse-cour à gauche fut totalement reconstruite elle aussi, suivant les dispositions d'origine. En vis-à-vis des écuries décrites précédemment, un grand corps de logis avait remplacé les toit-à-porcs et poulailler qui longeaient la Petite Rue (fig. 54). Le projet de ce bâtiment très sobre, de 85 pieds 8 pouces (27,4 m) de face, est conservé lui aussi dans les archives du château (fig. 55-56). Orienté au sud pour le confort de ses occupants, il est élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un comble à lucarnes en tuiles. Il est scandé d'une dizaine de travées sur la basse-cour et ouvre sur celle-ci par trois portes simples au rez-de-chaussée. Le nombre de travées fut réduit à sept sur la rue. L'élévation actuelle varie



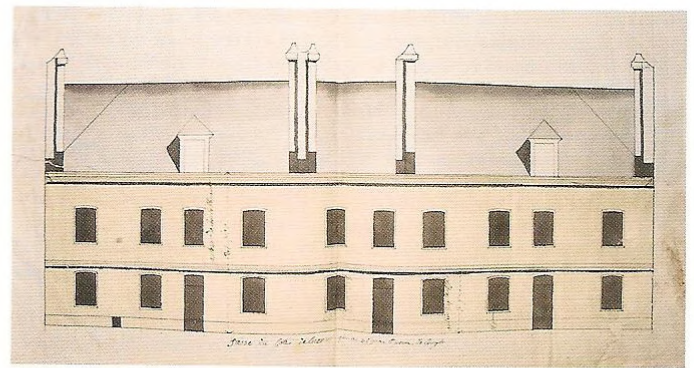
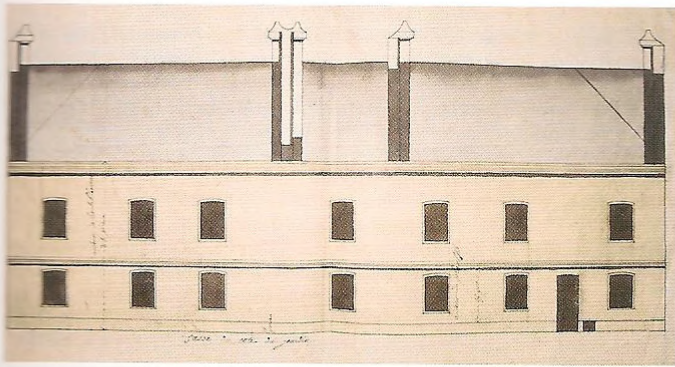


Fig. 55-56 - Mansart de Sagonne, *Élévations du corps de logis principal de la basse-cour*, 1753 ? (archives du château).

sensiblement de celle prévue par Mansart : le comble en ardoise était surmonté de grandes cheminées et le bandeau d'étage au-dessus du rez-de-chaussée a disparu. L'architecte avait disposé à l'intérieur, une série de pièces à cheminée

pour la domesticité, dont certaines comportaient un four. La grange au fond de la cour a été agrandie tandis que le pigeonnier a été placé dans le pavillon carré en prolongement du logis, à gauche.

[à suivre]

#### Notes

<sup>1</sup> Sur le château de Jossigny, cf. : Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV, Paris, 1757, p. 523-529 ; Abbé Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, t. III, Amsterdam, 1766, p. 831 ; Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. I, Paris, 1814, p. 22-24 ; P.-J.-S. Dufey, *Nouveau dictionnaire des environs de Paris*, Paris, 1825, p. 187 ; L. Micheli, *Essais historiques, statistiques [...] sur le département de Seine-et-Marne*, Melun, 1829, p. 889-896 ; M. Cousin, *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1802*, t. V, Bruxelles, 1835, p. 59-60 ; A. Hallays, « En flanant, un châlelet du dix-huitième siècle », *Journal des débats*, 19 janvier 1911 ; E. de Ganay, *Châteaux et manoirs de France. Île-de-France*, t. II, Paris, 1938, p. 8-10 et pl. 15-18 ; E. de Ganay, *Châteaux de France. Environs de Paris*, Paris, 1948, p. 18 et fig. 27-28 ; P. Verlet, *Le style Louis XV*, Paris, 1942, p. 24 et pl. II ; J. Dupont, « Les châteaux de Jossigny et de Guermantes », *Bulletin monumental*, t. CVI, Paris, 1948, p. 110-113 ; J. de La Garde, *Île-de-France. La seule description complète des environs de Paris [...]*, t. I, Paris, 1954 ; Ph. Leroux, « Les châteaux de la Brie », *Le Jardin des Arts*, n° 8, juin 1955, p. 492-495 ; L. Vel-Durand, « Visite aux châteaux de Jossigny et de Guermantes (Seine-et-Marne) », *Bulletin de la Société Historique de Villiers-sur-Marne*, n° 14, juin 1956, p. 9-10 ; « Excursion à La Chapelle-sur-Crécy, Meaux, Jossigny et Guermantes (13 juin 1960) », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins*, n° 115, 1961, p. 21-22 ; M. Pouzol, « Le château de Jossigny », *Bulletin de la Société Historique de Lagny*, n° 1, octobre 1961, p. 17-19 ; H. Soulange-Bodin, *Châteaux anciens de France connus et méconnus*, Lausanne, 1962, p. 514 ; H. Soulange-Bodin, *Guide des châteaux d'Île-de-France*, Paris, 1971, p. 66 ; G. Poisson, *Promenade aux châteaux d'Île-de-France*, Paris, 1967, p. 10 ; R. Steiner, « Jossigny », *Lagny-sur-Marne et son canton*, t. II, Lagny, 1976, p. 43-45 ; I. Maillard, *Le château de Jossigny. Aperçu historique*, essai dactylographié du 16 août 1977 (A.D.S.M., MDZ 1382) ; J. Baudry, *Fontainebleau. Châteaux, forêts et paysages en Seine-et-Marne*, Paris, 1978, p. 112 et 142 ; « Compte-rendu de l'excursion du 12 octobre 1980 à Jossigny », *Revue de la Société d'Histoire de l'Art de la Brie et du Pays de Meaux*, n° 31, 1980, p. 8-9 ; *La France et ses trésors*, n° 27, mars 1987, p. 60 ; J.-Cl. Menou, « Réouvrir une authentique demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle : le château de Jossigny », *Monuments et Sites de Seine-et-Marne*, n° 22, 1991 ; Ph. Seydoux, *Châteaux et manoirs de la Brie*, Paris, 1991, p. 70 ; J.-M. Pérouse de Montclos, *Le guide du patrimoine d'Île-de-France*, Paris, 1992, p. 346 ; J.-Cl. Menou, « Jossigny. Une importante découverte », *La Marne*, 18 mai 1995 ; G. Poisson, *Dictionnaire des monuments d'Île-de-France*, Paris, 1999, p. 416 ; D. Corman, *Jossigny, village briard*, s.l.n.d. (je remercie Anne Génier, architecte, pour la communication de cet ouvrage) ; Ph. Cachau, « Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : un digne successeur de François Mansart », *Les cahiers de Maisons*, n° 27-28, décembre 1999, p. 149, note 65 ; Ph. Cachau, *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue en 2004 à Paris-I, sous la direction de Daniel Rabreau, t. I, p. 501-504 et t. II, p. 1319-1327 ; D. Massart, *Le château de Jossigny*, mémoire de Master 2 soutenu à Paris-IV en 2008 sous la direction de Claude Mignot et d'Alexandre Gady (2 tomes ;

étude réalisée en grande partie d'après les recherches effectuées dans la thèse précédente).

<sup>2</sup> Cf. M. Gallet, *Les architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 92. Briseux et Pineau avait notamment travaillé à la maison du maréchal d'Isenghien à Suresnes. À l'instar de Jacques-François Blondel, Briseux fut davantage un théoricien de l'architecture qu'un bâtisseur (*ibid.*).

<sup>3</sup> A.N., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 7.

<sup>4</sup> Cf. Gallet, *supra* note 2, p. 116.

<sup>5</sup> Jean-Claude Menou a émis le premier cette attribution dans le journal *La Marne* en 1995, suite à mon article sur les projets d'hôtel de ville et de place royale de Mansart de Sagonne à Marseille, publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, la même année. Il avait observé, à juste titre, une certaine parenté entre les couvertures du projet définitif de 1752 (fig. 101) et le château en 1753. MM. Mabillet et Poisson ont repris cette attribution dans la notice du château pour le *Dictionnaire des monuments d'Île-de-France* (*supra* note 1). Par une étrange coïncidence, Pierre Verlet avait pressenti inconsciemment le nom de Mansart de Sagonne en appasant en 1942, les clichés des châteaux d'Asnières et de Jossigny (*supra* note 1). De même, les Australiens W.G. Kalnein et M. Levey avaient rapproché les noms de ces mêmes châteaux dans leur analyse des maisons de plaisance en France au XVIII<sup>e</sup> siècle (cf. *Art and architecture of the 18<sup>th</sup> century in France*, Victoria, 1972, p. 270). Outre les éléments historiques objectifs, cette attribution est confirmée par l'analyse stylistique cidessous qui révèle de nombreux parentés avec des réalisations bien connues de Mansart de Sagonne. La méconnaissance de son œuvre ne peut que susciter encore les réserves de certains.

<sup>6</sup> Cf. Lebeuf, *supra* note 1, p. 523 ; Expilly, *ibid.*, p. 837 ; Dufey, *ibid.*, p. 187 ; et Michelin, *ibid.*, p. 890-891.

<sup>7</sup> A.N., S 1557, S 1618/B et S<sup>e</sup> 1696. En 1731, les religieux de Sainte-Geneviève soulevèrent des contestations sur les droits dont était détenteur et redevable Augustin Leconte à Jossigny (A.D.S.M., 120 JP 7).

<sup>8</sup> Cf. *supra* note 6.

<sup>9</sup> Cf. Fr. Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, p. 143-145.

<sup>10</sup> La terre de Jossigny fut acquise par Pierre d'Orgemont, conseiller du roi, de Cyprien de Freil, bourgeois de Lagny-sur-Marne, et son épouse, par contrat du 4 novembre 1359. Elle fut revendue, le 25 juin 1574, par Louise d'Orgemont à Jacques Robert, bourgeois de Paris. Sa fille, Barbe Robert apporta le domaine en dot à son mariage avec Jacques de Bragelongue, conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes. Au partage des biens de François de Bragelongue, par contrat devant M<sup>e</sup> Desnot, notaire à Paris, le 19 septembre 1604, entre ses deux filles Marie-Jeanne-Françoise et Marie-Anne, le château revint à cette dernière (cf. *infra* note 46, déclaration de cens du 21 juillet 1732 et Steiner, *supra* note 1, I, Maillard, *ibid.* et Ph. Seydoux, *ibid.*).

Mansart de Sagonne connaissait la famille de Bragelongue par



- François-Joseph de Paris, marquis de Montbrun, neveu de l'évêque d'Orléans, Nicolas-Joseph de Paris, qui avait épousé en avril 1746, Marie-Marguerite-Louise de Bragelongue (cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 507).
- <sup>11</sup> Famille de la bourgeoisie parisienne qui fut anoblie par charge en 1666 et qui était à la fois de robe et d'épée (cf. Fr. Bluche, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Dictionnaire généalogique, Paris, 1956, p. 251; Saint-Allais, *supra* note 1; H. Jouglas de Morenas, *Grand armorial de France*, t. III, Paris, 1935, p. 39, n° 11 045; M. Popoff, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris*, Paris, 1996, p. 457-458, n° 1003).  
Le fief du Demi-Muid dont il porte le nom, était une dépendance de la seigneurie de Jossigny, mais ne lui appartenait pas en propre puisqu'il était la propriété de son épouse. À la mort de celle-ci en 1734, le fief fut estimé 75 756 livres, dont 10 000 livres pour le château et dépendances, et 15 000 livres pour le jardin et le verger. Il comprenait par ailleurs « onze arpents vingt huit perches de bois taillis et sept arpents de prés plus quatorze arpents de terres labourables » (cf. *infra* note 47, procès-verbal du 4 avril 1735).
- <sup>12</sup> Ses parents s'étaient mariés par contrat passé devant M<sup>e</sup> Ogier, notaire à Paris, du 13 février 1668 (A.D.S.M., 120 JP 16). Je remercie M<sup>me</sup> Aline Rives, ancienne présidente de l'Association des amis du château et du parc de Jossigny pour l'aide apportée dans la généalogie de la famille Leconte des Gravières.
- <sup>13</sup> Né le 13 mars 1705, il avait obtenu du roi, des lettres de dispense d'âge en considération des services rendus par son père, datées du 16 avril 1728, « n'ayant pas les vingt-cinq ans requis » (A.D.S.M., 120 JP 3). Il obtint provisions de sa charge, le même jour, et fut reçu officiellement, le 30 avril. Il demeura à la V<sup>e</sup> chambre des Enquêtes jusqu'en 1757, date à laquelle il intégra la III<sup>e</sup> chambre. Sa charge ayant été supprimée l'année suivante, Claude-François démissionna de ses fonctions, le 21 avril 1758, 30 ans après son entrée au Parlement (*ibid.*; cf. *Almanachs royaux de 1757 et 1758*, et Popoff, *supra* note 11). Il fut désigné en retour, par lettres patentes du 10 mai suivant, enregistrées le 2 juin, « conseiller lay honoraire du Parlement », titre qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1787 (*ibid.*).  
D'après Fr. Bluche, l'honorariat marquait la consécration des carrières parlementaires ainsi que, pour les personnes de noblesse récente, la reconnaissance de la noblesse transmissible acquise au premier degré. Les parlementaires revêtus de cette distinction conservaient leurs entrées et leur voix délibérative aux audiences, mais ne pouvaient pas rapporter (*supra* note 10, p. 25-26). Notons enfin que la V<sup>e</sup> chambre des Enquêtes avait pour président Jean-Baptiste de La Garde, père de la marquise de Polignac, personnalité bien connue de Mansart de Sagonne (cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 414-416 et 422-423).
- <sup>14</sup> A.N., M.C., CI, 336 et A.D.S.M., 120 JP 5 : Mariage du 10 juin 1739. Parmi les témoins de Claude-François, figurait une demoiselle Poitevin ou Poitevin, « fille majeure, cousine paternelle », qui était peut-être une parente de Marie-Madeleine Poitevin, comtesse de Crèvecœur, maîtresse de Mansart de Sagonne (cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 417-422). Il demeurerait alors chez son père, rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Gervais, tandis que son épouse, dont le père était décédé un an plutôt, en septembre 1738 (A.N., M.C., CI, 332 : Inventaire du 23 septembre 1738), résidait chez sa mère, rue de Bracque, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Ils étaient ainsi tous deux originaires du quartier du Marais, resté au XVIII<sup>e</sup>, le fief de la magistrature parisienne (cf. Bluche, *supra* note 9). M<sup>me</sup> veuve Wiebbeking, qui décéda 6 ans après son époux, en avril 1744 (A.N., M.C., CI, 403 : Inventaire du 27 avril 1744) avait remis en dot à sa fille, 15 000 livres de meubles, soit une dot bien modeste pour une fille de banquier. M<sup>me</sup> veuve Wiebbeking s'était engagée en compensation à héberger le jeune couple pour 6 années avec cinq domestiques. Marie-Eléonore recevra en supplément, sur les 51 096 livres 3 sols 6 deniers de la succession de ses parents, la moitié de la somme, soit 25 548 livres 1 sol 11 deniers (A.N., M.C., CI, 405 : Partage du 24 juillet 1744).  
Claude-François avait apporté, pour sa part, dans la communauté : le domaine d'Aumerville situé dans le Cotentin (cf. *infra*) ; le fief du Demi-Muid (*supra* note 11) ; celui de Jossigny dont le produit était estimé à 4 000 livres environ ; ainsi que 538 livres 14 sols 4 deniers de rente sur les aides et gabelles au principal de 21 749 livres 7 sols. Il disposait, on le voit, de revenus très honorables. Ceci explique sans doute le mariage de sa sœur, Charlotte-Antoinette, avec Achille-Joseph Amiot, conseiller du roi, trésorier receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville (A.D.S.M., 120 JP 5).
- <sup>15</sup> Contrat de mariage porté dans l'inventaire des papiers d'Augustin Leconte (cf. *infra* note 22).
- <sup>16</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 447.
- <sup>17</sup> Cf. Bluche, *supra* note 9 et Y. Durand, *Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996.
- <sup>18</sup> Cf. *Dictionnaire de biographie française*, t. X, Paris, 1965, p. 1370-1371.
- <sup>19</sup> Cf. *supra* note 11 et cf. *infra* note 27, inventaire de Claude-François des Gravières.
- <sup>20</sup> Cf. Bluche, *supra* note 9, p. 152.
- <sup>21</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 918.
- <sup>22</sup> A.N., M.C., CXII, 559 : Inventaire du 29 mars 1752.
- <sup>23</sup> A.N., M.C., CXII, 529 : Partage des biens d'Anne-Françoise de Bragelongue du 15 juillet 1738 (en déficit). On sait par son contrat de mariage (*supra* note 14) et l'inventaire de ses biens (cf. *infra* note 27), que Claude-François avait reçu le château de sa mère et non de son père. Elle fut inhumée, le lendemain, dans la sépulture familiale de la paroisse située dans la chapelle de la Vierge (cf. *infra* note 27).
- <sup>24</sup> Les titres de propriété de cette chapelle sont portés à la cote 38 de l'inventaire des papiers de Claude-François (cf. *infra* note 27). Située à droite du maître-autel, elle fut cédée à Jérôme de Bragelongue, conseiller à la Cour des Aides, par les religieux de Sainte-Geneviève en vertu d'un traité en date du 13 juin 1646 (A.N., S 1618/B).
- <sup>25</sup> Cf. *supra* note 1.
- <sup>26</sup> L'inventaire des biens d'Augustin tient en 4 pages seulement (*supra* note 22). A.N., M.C., CXII, 559/2 : Partage des biens du 4 mai 1752. De ce partage, Claude-François s'était vu céder par sa sœur : une rente de 1 680 livres 6 sols 8 deniers au principal de 42 008 livres 8 sols 8 deniers ; celle de 125 livres au principal de 5 000 livres ; celle au principal de 12 663 livres 13 sols 6 deniers qu'il devait à son père ; celle de 300 livres au principal de 6 000 livres que celui-ci lui devait en retour ; celle de 250 livres au principal de 5 000 livres dûe par Mansart de Sagonne à leur père (cf. *infra* note 32) ; et enfin, celle de 200 livres au principal de 4 000 livres sur le clergé. Il avait touché également, sur les 4 429 livres des effets mobiliers de son père, 1 158 livres 16 sols 1 denier, et 4 350 livres 8 sols 11 deniers sur les 35 000 livres de la vente de son office de conseiller à la Cour des Aides, par contrat devant M<sup>e</sup> Magnier, notaire à Paris, le 7 février 1753. Il avait recueilli également sa bibliothèque et le reste du mobilier de sa mère dont son père conservait l'usufruit, soit 10 141 livres 6 sols 7 deniers. Le partage des biens de Claude-François en 1787 porte la somme erronée de 11 058 livres 16 sols 1 denier (cf. *infra* note 29).  
Claude-François avait délaissé, en retour, à sa sœur Anne-Françoise : une rente de 400 livres sur les Etats de Bourgogne au principal de 8 000 livres ; celle de 636 livres 7 sols 2 deniers au principal de 14 000 livres ; celle de 100 livres au principal de 3 000 livres ; celle de 500 livres au principal de 2 000 livres ; celle de 200 livres au principal de 4 000 livres ; celle de 300 livres au principal de 6 000 livres ; et enfin, celle de 6 livres 11 sols au principal de 262 livres. Elle avait reçu la plus grosse part de la vente des meubles, soit 3 270 livres 8 sols 8 deniers, et surtout les 31 186 livres 3 sols restantes de la vente de l'office.
- <sup>27</sup> A.N., M.C., CXIII, 576 : Inventaire du 2 octobre 1787. L'acte d'inhumation fut délivré le 19 du mois par le curé de la paroisse, le sieur Chibout. Le comte de Lubersac était un ami de Gilbert-Jérôme Clautrier, lui-même ami et bailleur de fonds de Mansart de Sagonne (cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, pp. 520-535).
- <sup>28</sup> A.D.S.M., 120 JP 5 et A.N., M.C., XLVIII, 421 : Testament et inventaire des 6 et 8 thermidor an VI. A.D.S.M., *ibid.* et A.N., M.C., XLVIII, 422 : Partage des biens du 11 frimaire an VII.
- <sup>29</sup> A.N., M.C., CXIII, 578 : Partage des biens du 29 décembre 1787. Le château est ainsi resté par le jeu des alliances, propriété de la même famille pendant près de quatre siècles, la dernière descendante des Leconte des Gravières, Clotide, ayant épousé le baron de Roig à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (*supra* note 11).
- <sup>30</sup> *Ibid.*
- <sup>31</sup> *Ibid.*, observation n° 5 : « indemnité de la Batisse de Jossigny ».
- <sup>32</sup> A.N., M.C., LIX, 235 : Vente du 28 septembre 1745 et cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 661-663.
- <sup>33</sup> A.D.S.M., 120 JP 5 : Inventaire d'Anne-Françoise Leconte du 9 septembre 1746, cote 13 des papiers.
- <sup>34</sup> *Ibid.*
- <sup>35</sup> Il était devenu son légataire universel (*ibid.*).
- <sup>36</sup> Cf. *infra* note 27 et A.N., Cartes et Plans, N IV Seine 45 : Plan terrier de la censive de Sainte-Opportune (1752) (fig. 3). Madame Mauléon de Savaillan était propriétaire de la maison depuis 1732.
- <sup>37</sup> Cf. *supra* note 14.
- <sup>38</sup> Cf. *infra* note 81. Sur les liens de Mansart de Sagonne avec la comtesse d'Argenson, cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 463-464 et *infra* note 81.
- <sup>39</sup> Cf. Bluche, *supra* note 9, p. 155.
- <sup>40</sup> Cf. *infra*. Sur François Mansart et Jules Hardouin-Mansart, cf.



- J.-P. Babelon, Claude Mignot, *François Mansart. Le génie de l'architecture*, Paris, 1998, p. 118-122 et Bertrand Jestaz, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 2008, p. 265 et 330-335.
- <sup>41</sup> Cf. *supra* notes 1, 26 et 32.
- <sup>42</sup> Cf. *supra* notes 26, 27 et 29. A.N., M.C., CXII, 561 : Vente du 15 mars 1753 à François-Justin de Sainte-Mère-l'Eglise, chevalier seigneur de Banville, seigneur de Vauville et d'Anquerville, commissaire provincial d'artillerie aux départements de Cherbourg et La Hague, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, moyennant 55 000 livres, dont 30 000 livres furent versés comptant. Les 25 000 livres restantes furent remises en deux versements égaux, 3 ans plus tard (*ibid.*). Claude-François toucha, pour sa part, les 3 989 livres 11 sols 6 deniers des fermages de l'année 1752 dus par le fermier Joseph Frichet. L'acquéreur demeurait à Valogne, rue Poterie, paroisse d'Alleaume, et logeait à Paris, rue Traversière, à l'hôtel de Malte, paroisse Saint-Roch.
- <sup>43</sup> Cf. *supra* note 27, cote 5 des papiers : Partage du 28 septembre 1754 devant M<sup>e</sup> Deruelle, notaire à Paris.
- <sup>44</sup> Cf. *supra* note 29.
- <sup>45</sup> Cf. *supra* notes 14 et 27. A.D.S.M., 120 JP 5 et 13 : Déclaration de cens de 1790. La cote 34 des papiers de l'inventaire de Claude-François contient une série d'acquisitions en date des 24 janvier 1739, 29 mars et 17 novembre 1740, 31 décembre 1743, 24 janvier 1750, 28 janvier 1761 et 25 septembre 1781. Le domaine couvre actuellement une superficie de 223 ha (cf. Seydoux, *supra* note 1). La masse des biens de Claude-François se montait à son décès à 304 089 livres 9 sols et, après déduction des charges, à 301 697 livres 17 sols.
- <sup>46</sup> A.D.S.M., 120 JP 13 : Déclaration du 21 juillet 1732 ; 120 JP 12 : Déclarations des 13 novembre et 16 décembre 1753 ; 120 JP 7.
- <sup>47</sup> A.N., Z1 j 654 : Procès-verbal du 4 avril 1735.
- <sup>48</sup> Cf. *supra* note 3 ; A.N., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 29 : Plan en relief de la seigneurie de Jossigny (XVII<sup>e</sup> siècle) ; A.D.S.M., 120 JP 12 : Plan terrier de Jossigny (1718). Pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>, cf. A.N., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 30 ; A.D.S.M., C 45 : Plan d'intendance (1784).
- <sup>49</sup> Cf. *supra* notes 46-47.
- <sup>50</sup> *Ibid.* Cette allée relevait de la censive des religieuses de Pont-aux-Dames, d'après le plan du fief des Colinières qui dépendait de la seigneurie de Jossigny. Plan dressé par le juré-arpenteur Gallien, le 24 avril 1759 (A.N., S 1618/B).
- <sup>51</sup> Cf. *supra* note 46.
- <sup>52</sup> Cf. *supra* note 1.
- <sup>53</sup> Cf. *supra* note 10.
- <sup>54</sup> Cf. *supra* note 46-47.
- <sup>55</sup> Ce puits a été déplacé au fond de la basse-cour dans les années 1980.
- <sup>56</sup> Les quatre parterres de broderies apparaissent nettement sur l'un des plans de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> (fig 5), mais l'état de 1735 n'en mentionne plus que deux (*supra* note 47).
- <sup>57</sup> Sur la symbolique de ces figures, cf. Fl. Collette, D. Péricard-Méa, *Le temps des jardins, Seine-et-Marne*, Paris, 1992, p. 88-89.
- <sup>58</sup> Cf. J.-Fr. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de décoration des édifices en général*, t. I, Paris, 1737, p. 6.
- <sup>59</sup> Cf. *Journal des Débats*, *supra* note 1 et Michelin, *ibid.*, p. 896.
- <sup>60</sup> Cf. Ch.-E. Briseux, *L'art de bâtir des maisons de campagnes*, 2 tomes, Paris, 1743 et *Traité du Beau essentiel*, 2 tomes, Paris, 1752.
- <sup>61</sup> Cf. *supra* note 1.
- <sup>62</sup> Cf. son application à propos du château de Jägersburg dans ma thèse, *supra* note 1, t. II, p. 1178-1183.
- <sup>63</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. vij. Cette préoccupation est déjà celle de Briseux dans *L'Architecture moderne ou l'art de bâtir pour toutes sortes de personnes* [...], publié chez Ch.-A. Jombert en 1728.
- <sup>64</sup> *Ibid.*, t. I, 1743, p. 3. Cf. *supra* note 62.
- <sup>65</sup> Cf. J.-Fr. Blondel, *Cours d'architecture*, t. II, Paris, 1771, p. 251 et cf. *infra*.
- <sup>66</sup> Plans non cotés. Je remercie chaleureusement M. Menou de m'avoir communiqué ces plans.
- <sup>67</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. II, p. 1178-1183.
- <sup>68</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 62 et pl. 25 : « Seconde distribution de la seconde forme d'un bâtiment de treize toises de face » ; *ibid.*, p. 66 et pl. 29 : « Seconde distribution de la troisième forme [...] ».
- <sup>69</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 16-17.
- <sup>70</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 3.
- <sup>71</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 62.
- <sup>72</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, p. 151.
- <sup>73</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 62.
- <sup>74</sup> À ce propos, cf. ma thèse, *supra* note 1, t. II, p. 1161-1177 (château d'Asnières).
- <sup>75</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 66.
- <sup>76</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, p. 149.
- <sup>77</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, p. 150.
- <sup>78</sup> Cf. *infra*.
- <sup>79</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. I, p. 340-344.
- <sup>80</sup> Cf. mon article : « La maison des Musiciens Italiens de Montreuil à Versailles », *Cahier Philidor*, n° 35, décembre 2008, p. 1-59 (étude en ligne sur le site du Centre de Musique Baroque de Versailles, <http://philidor.cmbv.fr> et sur mon site <http://philippecachau.e-monsite.com>, rubrique « Mes articles »).
- <sup>81</sup> Cf. *supra* note 36.
- <sup>82</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, pl. 177-187 et *supra* note 57, t. II, pl. 89-90.
- <sup>83</sup> Cf. *supra* note 2.
- <sup>84</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1752, p. 6.
- <sup>85</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. II, p. 1161-1177 (château d'Asnières) et mon ouvrage : *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier religieux du règne de Louis XV*, Paris, 2009, p. 43-45.
- <sup>86</sup> Cf. Corman, *supra* note 1, p. 28 : « L'examen de l'enduit du XVIII<sup>e</sup> siècle révèle une consistance proche du pudding : plâtre de chaux mêlé de brique pilée, de caillette fine, de charbon de bois. Les entrepreneurs de l'époque expérimentèrent de nouvelles compositions dans le but de permettre une plus grande résistance à l'érosion ». Propos repris par I. Maillard en 1977 (*ibid.*, p. 4).
- <sup>87</sup> Cf. *infra* les pavillons de la chapelle et de la cuisine.
- <sup>88</sup> Cf. *supra* note 65. D. Corman et I. Maillard se déclarent surpris de ce réemploi (*supra* note 1), pourtant récurrent dans le bâtiment jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.
- <sup>89</sup> Cf. *supra* note 68.
- <sup>90</sup> Cf. *supra* note 1.
- <sup>91</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, p. 150.
- <sup>92</sup> *Ibid.*
- <sup>93</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 16-17.
- <sup>94</sup> *Ibid.*
- <sup>95</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 66.
- <sup>96</sup> *Ibid.*
- <sup>97</sup> Cf. *supra* note 65, t. III, 1772, p. 37.
- <sup>98</sup> Cf. *supra* note 58, t. I, 1737, p. 187-188.
- <sup>99</sup> William Chambers qualifiait ces formes de « productions extravagantes qui paraissent chaque jour et qu'on appelle chinoises, quoique la plupart soient de pures ouvrages de fantaisie » (cité par Baudry, *supra* note 1, p. 112).
- <sup>100</sup> Cf. *infra*.
- <sup>101</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, pl. 171-173.
- <sup>102</sup> Cf. *supra* note 14.
- <sup>103</sup> Cf. ma thèse, *supra* note 1, t. II, p. 1178-1183 (château de Jägersburg) et 1263-1271 (hôtel de ville de Marseille).
- <sup>104</sup> Briseux donne plusieurs modèles de ces appuis (cf. *supra* note 60, t. II, 1743, pl. 235-243).
- <sup>105</sup> Cf. L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. III, Paris, 1950, p. 162.
- <sup>106</sup> Cf. *supra* note 58, t. I, 1737, p. 187.
- <sup>107</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 2.
- <sup>108</sup> *Ibid.*, p. 24. Il jugeait paradoxalement l'orientation au midi plus saine et plus agréable. Elle rendait, disait-il, « les appartements plus riants et plus éclairés » (*ibid.*, p. 2).
- <sup>109</sup> Cf. *supra* note 60, t. II, 1743, pl. 254-268.
- <sup>110</sup> Saint-Allais, *supra* note 1, p. 24.
- <sup>111</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 5. Sur la disposition des bâtiments annexes et des communs dans les châteaux d'Île-de-France, cf. Chr. Morin, *Les bâtiments de l'utilité dans les châteaux et maisons de campagne en Île-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire de l'art soutenue en 2002 à Paris-I sous la direction de Daniel Rabreau.
- <sup>112</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 8.
- <sup>113</sup> Cf. *supra* note 27.
- <sup>114</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 25.
- <sup>115</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 3.
- <sup>116</sup> Cf. *infra*.
- <sup>117</sup> Cf. *supra* note 87.
- <sup>118</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 3.
- <sup>119</sup> Cf. *supra* note 60, t. I, 1743, p. 2-3.